

Séance du 2 février 2021 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Cédric AMBORD, Conseiller municipal

- | | | |
|-------|---|----------|
| 1) | Approbation de l'ordre du jour | p. 21547 |
| 2) | Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020 | p. 21547 |
| 3) | Communications du Bureau du Conseil municipal | p. 21547 |
| 3bis) | Assermentation de Monsieur David MOSCHELLA, en remplacement de Monsieur Didier VAN LEEMPUT, démissionnaire | p. 21549 |
| 4) | Communications du Conseil administratif | p. 21549 |
| 5) | Questions sur les points 3 et 4 | p. 21550 |
| 6) | Élection d'un-e nouveau-elle président-e pour la commission Espaces verts, culture et sports en remplacement de Monsieur Laurent VOGLER, démissionnaire | p. 21550 |
| 7) | Élection d'un nouveau membre du Bureau en remplacement de Monsieur Laurent VOGLER | p. 21551 |

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

- | | | |
|-------|--|----------|
| 7bis) | Rapport de la commission Urbanisme (URB-1577) - Abrogation du Plan localisé de quartier (PLQ) n° 28523A-527 « Morillon-Parc » projet de délibération 2321)
Rapporteuse : Madame Zora MASÉ | p. 21551 |
| 8) | Rénovation de l'enveloppe thermique de l'école du Bosson - Crédit d'étude de Fr. 97'500.00 (projet de délibération 2318) | p. 21561 |
| 9) | Assainissement des menuiseries extérieures, réfection de la marquise de la Maison Rochette, remplacement de l'éclairage sur le chemin d'accès et mise en conformité de la cuisine du restaurant Les Fourneaux du Manège - Crédit de Fr. 534'000.00 (projet de délibération 2319) | p. 21565 |
| 10) | Concours - Onex A-venir - Création d'un concours communal de développement durable (projet de délibération 2320) | p. 21573 |

PROJETS DE MOTION

- | | | |
|-----|---|----------|
| 11) | Rapport de la commission Sociale (SOC-1574) - Pour un accès équitable aux soins médicaux et dentaires par la prévention (projet de motion 344)
Rapporteur : Monsieur Pierre-Yves TOGNAN | p. 21576 |
| 12) | Rues et zones piétonnes (projet de motion 366) | p. 21583 |
| 13) | Aménageons le bord du Rhône (projet de motion 367) | p. 21588 |

AUTRES PROPOSITIONS

- | | | |
|-----|--|----------|
| 14) | Rapport de la commission Citoyenneté, communication et pétitions (CCP-1575) - Pétition "Bruit routier à l'avenue du Bois-de-la-Chapelle" (PET-08)
Rapporteuse : Madame Sara RUIZ | p. 21599 |
| 15) | Rapport de la commission Urbanisme (URB-1568) - Modification de zone et image directrice d'Onex-Centre
Rapporteuse : Madame Suzanne KATHARI DUMPS | p. 21601 |

- 16) Rapport de la commission Bâtiments (BAT-1576) – Visite du théâtre Onex-Parc
Rapporteuse : Madame Nathalie BRAUNSCHWEIGER p. 21607
- 17) ACG - Décision de l'AG du 16.12.2020 concernant :
- L'octroi, en 2021, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de 1 million de francs en faveur de son dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abris p. 21607
- 18) Propositions individuelles et questions p. 21609

Présent-e-s : Mesdames BRAUNSCHWEIGER, DELÉVAUX, DIOP, KATHARI DUMPS, KELLER, MASÉ, RUIZ, SCHMIDT-MESSINA, VESELI, WICKI, Conseillères municipales

Messieurs ABBÉ-DECARROUX, AMBORD, BOYER, BURCKHARDT, FUSCO, ISCHER, JOUAI, LAPALUD, MOSCHELLA, PALMAN, PASCHE, PASQUIER, PRAT, REVILLOD, STARKENMANN, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, Conseillers municipaux

Excusé : Monsieur RITTER, Conseiller municipal

Absente : Madame BEAUSOLEIL, Conseillère municipale

Assistent à la séance : Mesdames Maryam YUNUS EBENER, Maire, Carole-Anne KAST et Anne KLEINER, Conseillères administratives

* * *

Le Président (MCG) : Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Maryam YUNUS EBENER, Maire et Mesdames Carole-Anne KAST et Anne KLEINER, Conseillères administratives. Je salue également Monsieur Gérald RUEGSEGGER, Secrétaire général adjoint et Madame Nathalie METTLER, secrétaire.

Je salue aussi le public présent ce soir qui nous fait l'honneur de participer à nos débats, limité à 5 personnes je vous le rappelle.

Alors je constate avec satisfaction que l'installation de sonorisation et de vote d'origine ont été réinstallés.

Nous pouvons donc à nouveau voter de manière électronique.

Pour la plupart d'entre vous, c'est la première fois que vous utilisez ce système. Vous trouverez devant vos micros un badge nominatif, il vous est attribué. Veuillez insérer ce badge dans l'ouverture prévue à cet effet sur votre droite.

J'attire votre attention sur le fait qu'il ne faut pas retirer ces badges en fin de séance. En effet, ces badges ne doivent pas quitter cette salle.

Pour le vote, vous utilisez le bouton « + » qui est le vert, le « - » le rouge ou le « 0 » qui est le bleu. Ceux qui approuvent un projet appuient sur « + » pour le vert, ceux qui s'abstiennent le « 0 » pour le bleu, ceux qui sont contre, le rouge.

Avant de voter, vous attendez que je déclare « Le vote est lancé ! ».

Je vous prie de bien tous insérer la petite carte pour que vous voyiez votre nom apparaître sur l'écran.

Donc, je vous prie tous d'allumer vos micros. Faites tous une demande de parole juste pour voir si cela marche chez tout le monde, que je voie la liste. Quand vous faites une demande de parole votre micro s'allume en vert, dès que vous avez la parole le micro s'allume en rouge.

Appuyez tous, je crois que l'on est bon.

1) Approbation de l'ordre du jour

Le Président (MCG) : Vous avez reçu un nouvel ordre du jour qui prévoit au point 3bis, l'assermentation d'un nouveau collègue. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'approbation de l'ordre du jour ? Je propose que nous lancions le vote. Je lance le vote.

L'ordre du jour est approuvé par 23 oui (26 votants), 3 personnes n'ayant pas voté.

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020

Le Président (MCG) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette approbation ? Non. Je propose que nous lancions le vote pour le procès-verbal.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal du 15 décembre 2020, veuillez bien le manifester en appuyant sur le « + », ceux qui le refusent sur le « - », ceux qui s'abstiennent sur le « 0 ». Je lance le vote.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents (26 votants).

3) Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président (MCG) : Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens.
- Le point de situation de la liste des investissements.

J'ai reçu une copie d'un courrier adressé au Conseil administratif concernant les nuisances potentielles des antennes 5G. Vous pouvez en prendre connaissance sur CMNet. Ce courrier lui étant adressé, le Conseil administratif lui donnera la suite qu'il jugera utile.

Par ailleurs, j'ai reçu un courrier du président des affaires communales, régionales et nationales du Grand Conseil concernant le projet de loi 12584 qui traite de l'opportunité d'avoir des membres suppléants dans les conseils municipaux. Vous le trouverez également sur CMNet. En accord avec le Bureau, vous avez reçu un Doodle qui vous demande de prendre personnellement position. Je vous remercie de répondre rapidement.

[brouhaha...]

Est-ce que vous pourriez faire un petit peu moins de bruit ?

Je répète : Point 3 : Communications du Bureau du Conseil municipal [...]

Nous avons reçu la démission de Monsieur Laurent VOGLER, je vous donne lecture de son courrier :

"Monsieur le Président, cher Patrick, chères et chers collègues du Conseil municipal,

Je vous informe que je donne ma démission comme membre du Conseil municipal et ce de manière immédiate.

Pour des raisons professionnelles et privées, je déménage de la ville d'Onex, je ne peux donc malheureusement plus siéger à vos côtés.

J'ai toujours participé avec un grand plaisir aux travaux du Conseil municipal et aux échanges parfois animés mais toujours respectueux, avec mes collègues, indépendamment de leurs groupes politiques.

Je remercie toutes les personnes qui ont permis à ce que je puisse prendre part à cette belle expérience politique.

Avec mes meilleures salutations.

Laurent Vogler"

Nous avons reçu la démission de Monsieur Didier VAN LEEMPUT, en voici la lecture :

"Monsieur le Président du Conseil Municipal,

Membre du conseil municipal d'Onex depuis le 1^{er} juin 2015 je vous informe par la présente, de ma démission de mon poste de Conseiller municipal.

Ma démission est motivée par un sentiment de démotivation général créé par l'absence d'influx positif et de volonté de coopérer du nouveau Conseil administratif. J'avais en effet espéré qu'avec la nouvelle législature, un changement de comportement serait opéré par le Conseil administratif, qui saurait insuffler un souffle nouveau pour cette législature. Ce n'est hélas pas le cas et vous comprendrez que je ne souhaite plus siéger dans cette ambiance délétère et peu propice à un travail sérieux et professionnel.

Je vous remercie de prendre acte de ma démission à compter du 31 décembre 2020, et je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées

Didier van Leemput"

Je remercie nos deux collègues démissionnaires pour leurs engagements.

3bis) Assermentation de Monsieur David MOSCHELLA en remplacement de Monsieur Didier VAN LEEMPUT, démissionnaire

Le Président (MCG) : La Chancellerie d'Etat, Service des votations et élections, nous a informés par courrier daté du 26 janvier que Monsieur David MOSCHELLA a accepté son mandat de Conseiller municipal en remplacement de Monsieur Didier VAN LEEMPUT, démissionnaire. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole pour nous présenter notre nouveau collègue ?

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe ÉCHO-Vert'Libéraux a le plaisir de vous présenter Monsieur David MOSCHELLA. Il vient d'avoir 26 ans, donc un des plus jeunes membres de notre Conseil municipal, un jeune de plus.

David est employé de commerce. Il a déjà siégé dans la dernière législature de 2015 à 2020. Ce n'est donc pas un novice au Conseil municipal que je vous prie d'accueillir joyeusement. Merci, Monsieur le Président.

Le Président (MCG) : Je demande à Monsieur David MOSCHELLA de bien vouloir s'avancer jusqu'à la table de la présidence et je vous prie de vous lever, s'il vous plaît. (L'assemblée se lève.)

Je vais vous lire le serment et vous me répondrez, en levant la main droite, « je le jure » ou « je le promets » :

Je jure ou je promets solennellement :

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

*d'obéir à la Constitution et aux lois
et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*

*de garder le secret de fonction
sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.*

M. MOSCHELLA (EVL) : Je le promets.

Le Président (MCG) : Je vous remercie. Je prends acte de votre serment et vous souhaite la bienvenue parmi nous. Vous pouvez prendre place parmi vos collègues. (applaudissements)

4) Communications du Conseil administratif

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous.

Ce soir, je n'ai pas de communications spéciales à vous faire, mais je vous souhaite une très bonne année !

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à tous.

Je voulais juste aborder la question des restrictions liées à la Covid et préciser que, malheureusement, énormément d'activités ont été annulées, ou énormément de locaux ont été fermés. Les Spectacles Onésiens n'ont naturellement pas lieu.

Toutefois, la Maison Onésienne continue à accueillir les associations, à condition qu'il n'y ait pas plus de 5 personnes masquées dans les salles. Merci.

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. Pas de communication particulière pour ma part.

5) Questions sur les points 3 et 4

Le Président (MCG) : Est-ce que quelqu'un demande la parole ? (Silence)

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste que vous annonciez la motion qui a été déposée sur les tables au début du Conseil municipal, merci.

Le Président (MCG) : Cette motion elle va être pour le prochain Conseil municipal, on est d'accord ? Entendu.

Donc, je vous annonce le projet de motion 368 pour la séance du 9 mars 2021 « Diffusion en streaming et enregistrement vidéo des séances plénières du Conseil municipal ». (début de lecture de la motion).

Mme KAST : Oui Monsieur le Président, vous n'avez pas besoin de la lire maintenant puisqu'elle ne va pas être traitée là. Il faut juste l'annoncer pour attirer l'attention des Conseils municipaux qu'elle sera traitée au prochain Conseil municipal.

6) Election d'un-e nouveau-elle président-e pour la commission Espaces verts, culture et sports en remplacement de Monsieur Laurent VOGLER, démissionnaire

Le Président (MCG) : Nous allons passer à l'élection du-de la nouveau-elle Président-e de la commission Espaces verts, culture et sports. Est-ce qu'il y a une proposition pour la présidence ?

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. Je vais vous présenter Monsieur Matthieu heu... Non ? Ah c'est lui, Monsieur Ludovic BOYER ! Voilà.

Je suis à côté ce soir, je m'en excuse. Je remets tout en place et je serai prêt dans 5 minutes, désolé, rires.

Donc, Monsieur Ludovic BOYER !

Le Président (MCG) : Je vous propose de confirmer le vote par acclamation. [Applaudissements].

Est élu, Monsieur Ludovic BOYER.

7) Élection d'un nouveau membre du Bureau en remplacement de Monsieur Laurent VOGLER

Le Président (MCG) : J'attends vos propositions pour l'élection d'un nouveau membre du bureau, du groupe socialiste.

M. LAPALUD (S) : Ah j'ai toujours le micro ouvert, je vais en profiter. Donc cette fois ça sera Matthieu. Donc, je présente Monsieur Matthieu ISCHER, et voilà.

Le Président (MCG) : Je vous propose de valider son élection par acclamation. [Applaudissements].

Est élu, Monsieur Matthieu ISCHER.

**7bis) Rapport de la commission Urbanisme (URB-1577) - Abrogation du Plan localisé de quartier (PLQ) n° 28523A-527 « Morillon-Parc » [projet de délibération 2321]
Rapporteuse : Madame Zora MASÉ**

Le Président (MCG) : Avant de nous être soumise formellement, l'abrogation du PLQ « Morillon-Parc » a fait l'objet d'une séance d'information à la commission Urbanisme. Le rapport y relatif URB-1577 a été rédigé par Madame Zora MASÉ que je remercie pour son rapport. Suite à cette séance, le Conseil administratif nous propose la présente délibération. Il s'agit donc d'un nouveau projet. Nous devons donc par conséquent passer à l'entrée en matière.

Quelqu'un s'oppose-t-il à l'entrée en matière ? [Silence]

Nous pouvons donc traiter ce projet. Je passe en premier lieu la parole à Madame Zora MASÉ, rapporteuse de la commission, puis passerai la parole à Madame Maryam YUNUS EBENER, en charge de l'urbanisme.

Mme MASÉ (UDC) : Merci, Monsieur le Président. J'ai la parole au sujet du rapport de la commission ou bien au sujet de l'abrogation du plan localisé de quartier de « Morillon-Parc » ?

Au sujet du rapport, d'accord. Alors je n'ai rien de particulier à dire, sauf que, comme tous les rapports, il se lit en deux ou trois minutes alors que la séance de commission a duré plus d'une heure.

Donc, c'est un bref résumé et il n'est pas exhaustif. Merci Monsieur le Président.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Voilà alors on a dû faire dans ce sens-là.

D'habitude et bien évidemment les projets de délibération sont d'abord votés par l'entrée en matière au sein du Conseil municipal en plénière. Mais là pour des raisons de délai avec le canton, eh bien il a fallu aller dans l'autre sens et d'abord faire une commission, en espérant que vous êtes satisfaits de ce rapport et de pouvoir le voter ce soir, et aller de l'avant avec le canton.

Donc, voilà, ce projet de délibération touche cette partie de la commune qui est assez sensible. On a beaucoup discuté au sein de la commission pour essayer de préserver cette zone de verdure, cet oxygène de la commune.

Et l'idée, évidemment, c'est dans l'avenir, s'il y a des projets et bien ça se fera bien évidemment en consultation avec la population. Et on a parlé d'un certain nombre de projets pour cette partie de la commune, en imaginant une collaboration avec un paysan.

Mais en tout cas ce qu'il y a de sûr c'est, et ç'a été aussi, bien entendu, accepté par la commission, c'est d'éviter de construire un bâtiment ou quoi que ce soit dans cette partie de la commune. Merci, Monsieur le Président.

Le Président (MCG) : Je lance le débat.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Mesdames les Conseillères administratives, Madame YUNUS EBENER, j'ai eu le plaisir de participer, au nom du groupe PLR, à cette commission sur laquelle il y avait un bel esprit constructif, c'est le moins que l'on puisse dire, pour je dirais abroger un PLQ de construction d'immeuble.

Enfin, il y a eu pas mal de questions et pas mal de préoccupations sur, je dirais et comme le relate le rapport d'ailleurs, sur... pourquoi il fallait à tout prix abroger ce PLQ alors qu'en réalité nous n'avons pas d'autres projets directement à déployer aujourd'hui.

Donc, la question est simple, c'est : Dans quel délai pensez-vous pouvoir donner un projet qui puisse être, je dirais, approuvé par le Conseil municipal, discuté au sein du Conseil municipal avant d'être approuvé ?

C'est vrai que cette possibilité d'abrogation nous donne une plus grande latitude pour aménager cette parcelle. Nous avons bien compris que votre intention, que les intentions du Conseil administratif n'étaient pas de bétonner ou de rajouter des, je dirais, même des constructions éphémères qui ne conviendraient pas à la commune.

Donc, on fait dans le sens d'une vie sociale et agréable au sein de la commune. Et donc, dans cette perspective le groupe PLR est favorable à cette démarche.

Mais la question vient : Quand est-ce que nous pourrons avoir un projet ? Sachant que nous sommes en début de législature et que c'est en ce moment qu'il faut battre le fer pendant qu'il est chaud. Merci.

Mme KATHARI DUMPS (EVL) : Merci, Monsieur le Président. En fait, est-ce qu'on pourrait avoir la réponse, avant que je prenne la parole, à la question de Monsieur ABBE-DECARROUX, ça serait bien pour le débat.

Et je reprendrai la parole après Madame YUNUS EBENER. C'est possible ?

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Oui, merci pour votre question.

Donc, comme je vous l'ai présenté en début de législature au mois de septembre, il y a ce grand projet, cette belle collaboration avec le canton que l'on nomme pour l'instant « micro-territoire », et bien évidemment Morillon-Parc fait partie de ce projet.

Et c'est avec le canton, où justement on est en discussion pour voir comment est-ce que l'on peut aménager, comment est-ce que l'on peut collaborer avec un paysan sur ce Morillon-Parc.

Il y a des projections qui sont visées éventuellement à la fin de 2021. Mais dès que l'on a un contact, dès que j'ai quelque chose... ça, c'est un projet qui me tient à cœur, que je trouverais sympa pour la commune.

Maintenant on va voir si on trouve des paysans qui sont intéressés, des paysans qui pourraient éventuellement collaborer avec les écoles, qu'il y ait une certaine ouverture de la part des paysans.

Et une fois que j'ai un petit peu plus d'informations, volontiers je reviens vers vous pour en discuter.

Mme KATHARI DUMPS (EVL) : D'accord, merci beaucoup Madame YUNUS EBENER pour votre réponse.

J'ai aussi participé à la commission qui nous a présenté cette abrogation. Évidemment il nous semble important que ce plan localisé de quartier de 1994 soit abrogé par rapport au projet de PLQ qui était projeté avec des immeubles, quelque chose qui est difficile d'admettre aujourd'hui.

Par contre, nous sommes quand même assez préoccupés par l'avenir de cette parcelle. Donc, on entend des belles choses qui nous rassurent.

Mais enfin, on peut aussi se dire que ce PLQ, on va dire protégeait, enfin était comme un garde-fou par rapport à tout projet.

Donc, ce que l'on aimerait nous c'est évidemment abroger ce...enfin donner un préavis favorable à cette abrogation, mais sous condition, disons, de déclasser en zone de verdure. On en a parlé en commission de cette fameuse zone de verdure qui a déjà eu un refus de la part de la majorité du Conseil municipal.

Mais, lors de cette commission, on s'est posé la question : Qu'est-ce que permettrait une zone de verdure comme projet ? Et apparemment les projets que vous évoquez, Madame YUNUS EBENER, d'une... enfin aujourd'hui vous n'avez pas prononcé le nom, mais d'une

ferme urbaine, de quelque chose de vraiment didactique qui reste vert et où on ne puisse pas construire. Et bien tout cela, apparemment, ça peut se faire sur une zone de verdure.

Donc, nous demandons quand même que cela soit une condition. D'accord on abroge le PLQ de 1994, mais avec la condition que l'on décline en zone de verdure. Merci.

Mme MASÉ (UDC) : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs du Conseil municipal, c'est un sujet quand même difficile.

Moi, je ne suis pas spécialiste du territoire, alors je vais vous parler tout simplement comme je le pense et selon les renseignements que j'ai obtenus, et j'espère ne pas me tromper dans ce que je vais dire.

Ce soir, nous allons nous prononcer sur une abrogation de plan localisé de quartier de « Morillon-Parc », oui ou non.

Je vous avoue que, au lieu de nous prononcer sur une abrogation du PLQ de « Morillon-Parc », j'aurais préféré que l'on prenne le temps pour penser à différents projets, nous mettre d'accord, des choses précises et j'aurais préféré un autre type de procédure qu'une abrogation de PLQ.

J'aurais préféré une demande de changement de plan localisé de quartier, par exemple, qui elle doit aller de pair avec des projets précis.

Selon les renseignements que j'ai pu obtenir modestement, et j'espère toujours ne pas me tromper, si une abrogation de PLQ est décidée, ça veut dire que pour Morillon-Parc, il n'y aura pas encore un nouveau plan localisé de quartier.

Dieu sait combien de temps il faudra attendre pour en avoir un, ce qui impliquerait un projet précis ou des projets précis pour la parcelle.

Aussi, entre le laps de temps d'une abrogation et d'un nouveau plan localisé de quartier, pendant ce laps de temps indéfini, on ne peut certes pas, excusez-moi je cherche dans mes notes, on ne pourra certes rien faire à Morillon-Parc, excepté sous réserve de demandes portant sur des objets de peu d'importance ou provisoires. Et ça c'est selon la loi générale sur les zones de développement.

Donc, ce qui veut dire que si une abrogation de PLQ est décidée et qu'un nouveau PLQ n'est pas encore déposé, on aura un certain temps où on pourrait avoir à Morillon-Parc des trucs de peu d'importance ou provisoires.

Alors moi j'aimerais bien savoir ce que vous avez l'intention de mettre dans ce laps de temps à Morillon-Parc, de peu d'importance ou de provisoire.

Est-ce que vous avez l'intention de mettre un village pour migrants, par exemple ? Merci.

M. STARKENMANN (Ve) : Merci, Monsieur le Président. La première chose, je n'aimerais pas que le Conseil municipal finisse à 10 heures ce soir.

On a déjà eu cette discussion à propos de Morillon-Parc. C'est simplement une action technique cette abrogation du PLQ.

Et en fait tous les autres projets seront forcément discutés et travaillés en séance.

Donc maintenant, on doit voter une abrogation, cela va prendre 5 minutes, parce que sinon on est encore là jusqu'à 10 heures ce soir et puis après on rediscutera si on veut mettre des migrants ou une ferme ou n'importe quoi sur Morillon-Parc.

Mais, je crois qu'il faut que l'on avance un peu là, Merci.

Donc, nous les Verts on va voter pour l'abrogation, c'est clair.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Alors, je souhaite en effet rassurer Madame MASÉ avec qui j'ai déjà eu maintes fois cette discussion, mais je veux bien répéter et rebondir sur ce qui vient d'être dit par Monsieur Christian STARKENMANN.

C'est que s'il y a un projet qui doit se faire sur Morillon-Parc, bien évidemment que l'on reviendra en discussion au sein de ce Conseil municipal et on prendra la température, on viendra vous exposer un projet et on ne va rien construire sur Morillon-Parc sans en discuter avec vous.

Donc, je ne peux que vous donner ma parole, mon engagement, et de dire que le jour où il y a quelque chose qui se décidera pour Morillon-Parc, on en discutera ensemble, et ça sera voté au sein de ce Conseil municipal. Merci Monsieur le Président.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. On n'a pas été très clair, mais en fait on propose un amendement. On aimerait mettre au point 2 : De donner un préavis favorable au déclassement de cet espace en zone de verdure.

On aimerait un vote sur l'amendement et nous on aimerait que le projet passe tel quel avec une proposition de déclassement en zone de verdure.

Je répète si jamais, je relis au point 2 : De donner un préavis favorable au déclassement de cet espace en zone de verdure. Merci.

Le Président (MCG) : Merci Monsieur MOSCHELLA. Vous voulez bien me remettre l'amendement.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Vu qu'il y a un amendement, on ne reprend pas un débat sur l'amendement ?

Oui sur l'amendement, si vous pouvez le relire, pardon je ne l'ai pas entendu.

Le Président (MCG) : Je vous propose que l'on vote l'amendement, mais il y a encore des prises de parole...

M. STURCHIO (S) : Justement l'amendement, il bloque les prises de parole.

Le Président (MCG) : Donc, on lance le débat sur l'amendement, tout à fait. Je relis l'amendement, ajouter un point 2 : De donner un préavis favorable au déclassement de cet espace en zone de verdure.

Voilà pour l'amendement. Est-ce qu'il y a des prises de parole pour l'amendement ?

M. STARKENMANN (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Oui, encore une fois, on a eu une commission. En commission, on a discuté de cela en long et en large.

Et c'est vrai que ce n'est pas une question facile, parce que si on décline ça en zone de verdure, et bien on aura par exemple un problème pour faire un parking en souterrain.

Donc, on s'est dit : Comme c'est un terrain de l'État, euh de la Ville d'Onex, on pourra très bien gérer tout ce qu'il se passe sur ce terrain à l'avenir.

Et ce serait un petit peu stupide de demander une zone de verdure, ce qui nous empêcherait d'enterrer les voitures qui sont maintenant devant la piscine.

Donc, moi je pense que l'on a des discussions en commission, il ne faut pas que l'on refasse toute la discussion maintenant.

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. Oui, juste quelques éléments juridiques.

Votre amendement il a, malheureusement ou heureusement suivant de quel point de vue on se place, aucune portée dans ce débat-là.

On est dans une procédure d'aménagement du territoire qui est une procédure qui est dirigée par des lois cantonales et, aujourd'hui, le Conseil municipal il ne se prononce pas sur la destination de la parcelle, il se prononce sur l'abrogation du PLQ.

Donc, voilà, si vous voulez rajouter cet amendement, vous pouvez le rajouter, mais il n'aura aucune portée juridique.

La seule chose qui vous garantit ce que vous appelez de vos vœux, c'est finalement ce que Madame YUNUS EBENER vous a expliqué, c'est que si on doit faire un projet sur un terrain, dès qu'il y a de l'argent communal qui est engagé, dès qu'il y a une autorisation de construire qui est engagée, et bien l'avis de votre Conseil municipal sera requis.

Les seules choses que l'on pourrait faire sans requérir légalement hein, je ne vous parle pas d'engagement politique, je vous parle juste de lois. Les seules choses que l'on pourrait faire sans passer devant le Conseil municipal, ce sont des choses qui seraient par définition éphémères et qui pourraient être faites sur le budget de fonctionnement de la Ville d'Onex, puisque, à ce moment-là, on n'aurait pas besoin d'en venir.

Donc, vous imaginez bien que ça serait que des projets sans aucune infrastructure lourde durable, puisque dès que l'on devrait construire quoique ce soit ou même simplement faire un aménagement du terrain, un minimum lourd, il y aura des frais et ces frais-là vous devrez les valider.

Donc, c'est la seule garantie légale que vous pouvez avoir que l'on ne puisse pas réaliser des choses sans l'avis d'une majorité de ce Conseil municipal. Puisque je vous le rappelle que, évidemment, on suit l'avis de la majorité.

Donc, si vous voulez rajouter cet amendement, moi je vous le dis franchement, vous pouvez le faire, mais cela n'aura aucune portée légale.

Ce n'est pas parce que cet amendement trouverait une majorité ce soir devant le Conseil municipal que forcément le terrain sera porté en zone verte, c'est la loi ! Ce n'est pas une question politique, c'est juste une question de procédure. On est dans une procédure d'abrogation de PLQ et pas dans une procédure de modification de zone.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Oui, pour moi on donne un préavis, c'est ce qui est écrit sur le point 1 et c'est pour cela que je rajoute ça au point 2.

Et puis ensuite, par rapport à l'intervention de Monsieur STARKENMANN, moi personnellement je n'étais pas en commission et puis après c'est normal que quand on traite les sujets dans notre groupe, et bien l'avis peut évoluer parce que pas tout le monde était là.

C'est pour cela que les commissions elles donnent des préavis et que l'on n'est pas obligé de respecter le vote des commissions une fois en plénière.

M. BURCKHARDT (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Moi, il me semble que par rapport à tout ce que l'on a eu comme éléments ici, aussi avec Madame la Conseillère administrative, on aurait peut-être meilleur temps de voter cette abrogation et puis de plancher ensemble, par exemple en commission d'urbanisme, sur est-ce qu'il faut déclasser ou pas ? Qu'est-ce que cela pose comme problème ? C'est quoi les enjeux ?

Parce qu'effectivement ce n'est pas un débat que l'on peut... ça m'a l'air assez complexe à avoir comme débat ce soir et comme décision à prendre.

Donc, c'est peut-être quelque chose que l'on peut faire en deux temps en fait.

Je n'exclus pas la zone de verdure, mais je crois qu'il y a quand même des enjeux un peu compliqués avec cela par rapport à ces places de parking qui font partie quand même de la surface.

Donc, ma proposition c'est de ne pas voter cet amendement parce qu'il n'est pas utile, et puis d'avoir cette discussion plus tard en commission d'urbanisme.

Mme BRAUNSCHWEIGER (S) : Merci, Monsieur le Président. C'était pour répondre à Monsieur MOSCHELLA.

Donc, si on demande un préavis sur l'abrogation, c'est parce qu'il y a une procédure en cours, ce qui n'est pas le cas pour une modification de zone. Donc, il n'y a pas de préavis à donner, si on ne nous demande pas notre avis.

Donc, voilà pour que cela soit clair. Une abrogation du PLQ n'égale pas une modification de zone, ce sont deux choses différentes.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Je rejoins Monsieur BURCKHARDT sur le fait que c'est un sujet assez complexe et qui a soulevé beaucoup d'encre dans la dernière législature.

On est devenu très méfiant et pour cause, vous pouvez l'imaginer. Il y a eu beaucoup de soucis avec Morillon-Parc. Si personne ne s'était battu, il y aurait des immeubles pour migrants à l'heure actuelle, enfin des containers pour migrants, pardon, à l'heure actuelle, ce qui était illégal.

Donc, aujourd'hui on est très méfiant et on aimerait bien avoir quelque chose qui est un peu plus clair que : on est pressé par le temps, il faut vite voter. Ça, cela rend encore plus méfiant de dire : oui mais on est très pressé, il faut vite voter, c'est le Conseil d'État.

Bah non, pourquoi on doit vite voter ? On peut peut-être prendre un peu de temps et puis réfléchir.

Ensuite voter un blanc-seing, bah non pas franchement, on aimerait mieux voter quelque chose en disant que ok, mais il faudrait que ça reste de la verdure.

Et pour Madame BRAUNSCHWEIGER, on a le droit de donner un avis ! Un avis de dire ok pour l'abrogation, mais nous on aimerait bien que ça reste de la verdure. On a le droit de le demander ! Même si vous estimez que c'est hors sujet, on a quand même le droit de poser le fait qu'on aimerait bien que ça reste de la verdure, juste pour montrer un élan politique, quand même.

On ne veut pas se retrouver avec des immeubles ou Dieu sait quoi. C'est plutôt dans ce sens-là en fait, qu'on pose le fait que ce soit de la verdure.

Que les projets aillent dans ce sens-là et un élan politique. Rien de plus effectivement, on sait bien que l'on ne peut décider ce que l'on veut. C'est juste pour montrer la volonté de ce que nous, Conseillers municipaux, souhaitons que cette parcelle devienne, rien de plus. Merci, Monsieur le Président.

Mme MASÉ (UDC) : Merci, Monsieur le Président. Je souhaite juste brièvement dire une chose parce que j'ai entendu deux intervenants parler du parking de la piscine.

Il me semble, sauf erreur, et Madame YUNUS EBENER me corrigera si je me trompe, que le parking de la piscine, une petite partie seulement se trouve sur la parcelle de Morillon-Parc, et la grande partie se trouve sur la parcelle voisine et donc ne concerne pas Morillon-Parc. Merci.

M. PASCHE (Ve) : Oui, merci, Monsieur le Président. Une zone de verdure vous savez bien que nous, les Verts, serions les premiers à dire : Nous voulons une zone de verdure ici !

Parce que je vous entends bien Madame KELLER, mais nous sommes là justement pour veiller à tout cela.

Simplement, actuellement, nous sommes devant un problème. Je vous rappelle, et nous devons nous prononcer ce soir que nous vivons avec une épée de Damoclès sur la tête, parce qu'il peut se passer que, en fonction des zones comme elles sont maintenant, on pourrait se retrouver avec un immeuble à cet endroit.

Alors ce que veulent les Verts, ce que veut, je pense et j'espère, la majorité de ce Conseil municipal c'est de ne pas se retrouver avec un immeuble de 10 étages à cet endroit.

C'est pour cela que nous voulons voter cette abrogation du plan localisé de quartier.

Et bien sûr, après, qu'est-ce que l'on peut faire ? Pour moi, je serai le premier à dire on va rien faire.

Et ça, ça sera le Conseil municipal contrairement à ce que vous dites Madame KELLER, ça sera le Conseil municipal qui décidera si on fait quelque chose ou pas, puisque l'on ne va pas nous imposer des choses contre notre gré.

Mais ce que je ne voudrais pas, c'est pour cela que nous ne sommes pas directement pour la zone de verdure en plus de ce que vous a expliqué très justement Madame KAST, c'est-à-dire que l'on ne veut pas se lier les mains, actuellement, et laisser une ouverture, une ouverture pour un projet qui pourrait éventuellement, je ne dis pas que c'est demain ou après-demain, etc., mais laisser une ouverture pour un projet qui pourrait faire l'unanimité de ce Conseil municipal, tout en préservant justement la nature à cet endroit.

Mme MASÉ (UDC) : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, il me semble que selon le plan localisé actuel de quartier de Morillon-Parc, on n'y prévoit pas des constructions de logements.

C'est bien pour cette raison que le projet de village de migrants a été annulé par la Justice, parce que la Justice l'avait considéré à juste titre comme des logements.

Donc, on ne peut pas venir nous dire que si on n'abroge pas le PLQ on risque d'avoir une tour à Morillon-Parc. A moins que cette tour soit d'utilité publique comme, par exemple, une école sur plusieurs étages, il ne peut pas y avoir un immeuble de logements à Morillon-Parc, merci.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Donc, on a déjà eu une motion sur les zones de verdure le 6 octobre 2020 proposée par Madame MASÉ qui a été refusée par notre Conseil municipal.

Et puis, juste pour reprendre le projet de délibération du Conseil administratif, il le dit quand même clairement qu'il ne faut pas confondre l'outil du plan localisé de quartier, qui prévoit un projet précis impliquant des constructions, stationnements, végétations, etc., avec la zone de verdure, qui est une zone d'affectation selon la LAT.

Et puis, par rapport à l'amendement, le Conseil administratif prévoit quand même un avenir du site et il nous dit clairement le terrain est en mains communales. Il n'est donc pas impératif de procéder à une modification des limites de zone pour maintenir ce site en espace vert, ce qui a l'air d'être la volonté actuelle de notre Conseil administratif.

Pour ces motifs, le parti socialiste refusera cet amendement et acceptera l'abrogation de ce plan localisé de quartier qui est plus que datant, merci.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour l'amendement du projet de délibération 2321.

Je sou mets l'amendement du projet de délibération 2321 au vote du Conseil municipal.

Que celles et ceux qui acceptent cet amendement le manifestent avec le « + ».

Que celles et ceux qui refusent cet amendement le manifestent avec le « - ».

Que celles et ceux qui s'abstiennent se manifestent avec le « 0 ».

Le vote est lancé.

L'amendement du projet de délibération 2321 est refusé par 19 non et 7 oui et 0 abstention (27 votants), une personne n'ayant pas voté.

Le Président (MCG) : Donc, vous avez déjà débattu sur ce rapport, donc on va passer au vote.

Je sou mets le projet de délibération 2321 au vote du Conseil municipal avant, je demande à Monsieur ISCHER, le premier secrétaire, de venir nous rejoindre pour prendre place et je le prie de donner la lecture du dispositif. [lecture].

Que celles et ceux qui acceptent le projet de délibération 2321 le manifestent avec le « + ».

Que celles et ceux qui refusent le manifestent avec le « - ».

Que celles et ceux qui s'abstiennent se manifestent avec le « 0 ».

Je lance le vote.

Le projet de délibération 2321 est approuvé par 20 oui, 5 non et 2 abstentions (27 votants).

Délibération 2321 dont la teneur est la suivante :

"Vu le Plan Directeur Communal de la Ville d'Onex adopté le 11 novembre 2014 par le Conseil municipal et approuvé le 11 mars 2015 par le Conseil d'Etat

Vu le plan localisé de quartier N°28523A-527 du 30 juin 1994

Vu le projet d'abrogation du plan localisé de quartier n°28523A-527 de l'Office de l'Urbanisme

Vu le préavis du Conseil administratif de la Ville d'Onex du 4 novembre 2019

Vu l'enquête publique n°977 qui s'est tenue du 14 août au 14 septembre 2020

Vu les observations reçues au Département du territoire dans le cadre de cette enquête publique

Vu le refus par le Conseil municipal du projet de motion PM351 le 6 octobre 2020

Vu le rapport de la Commission Urbanisme du 19 janvier 2021

Vu l'exposé des motifs

Conformément à l'article 30 alinéa 1, lettre r, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Conformément à l'article 6, alinéa 4, de la loi générale sur les zones de développement

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 20 oui, 5 non et 2 abstentions sur 28 Conseillers municipaux présents

1. *De donner un préavis favorable à l'abrogation du Plan localisé de quartier (PLQ) N°28523A-527 "Morillon-Parc". »*

* * *

8) Rénovation de l'enveloppe thermique de l'école du Bosson – Crédit d'étude de Fr. 97'500.00 (projet de délibération 2318)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'un nouveau projet, nous devons passer par l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence).
Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame KLEINER, pour qu'elle nous présente le projet.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. C'est en effet le Service exploitation qui a la charge de l'entretien des bâtiments des communes et c'est dans ce contexte que je vous présente le projet de faisabilité de la rénovation de l'école du Bosson.

Vous avez entendu parler du programme Stratus. La rénovation de l'école du Bosson fait partie du programme Stratus, pour 2022.

Pour préparer cette rénovation, nous aimerions entamer une étude de faisabilité pour étudier toutes les conditions et surtout assurer le fonctionnement de l'école durant cette rénovation.

Juste pour mémoire, cette délibération constitue la première étape, c'est donc l'étude de faisabilité des travaux. Elle sera suivie d'une seconde étape qui nous permettra de lancer les appels d'offres AIMP pour finalement une troisième délibération, si tout va bien, une troisième délibération dans laquelle nous vous soumettrons les travaux proprement dits.

Pour mémoire, cette école a une cinquantaine d'années. Elle a été construite entre 1972 et 1973. Elle accueille 240 élèves de degrés primaires, les cuisines scolaires et des activités parascolaires. C'est une très grande école de 4'940 m².

Les travaux principaux consistent en fait à revoir l'isolation thermique. C'est le point de départ pour rendre le bâtiment énergétiquement efficace.

Le projet de faisabilité qui vous est soumis a un total de Fr. 98'000.00. Il s'agira donc d'étudier les conditions dans lesquelles ces travaux seront effectués, pas les travaux eux-mêmes, de faire les analyses d'amiante nécessaires, d'évaluer la façon dont on va accueillir les enfants, comme je vous le disais, durant leur scolarité pendant les travaux.

C'est un projet que je vous propose d'accepter sur le siège. Toutefois, c'est avec grand plaisir que je vous le présenterai plus en détail lors de la commission Bâtiments. Merci, Monsieur le Président.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Alors je vais commencer en disant que l'on est conscient de l'impératif de la rénovation, on sera donc pour cette rénovation.

Avant cela, par contre, pour le voter favorablement on aimerait savoir pourquoi l'appel d'offre AIMP coûte environ Fr. 25'000.00 ? Ce serait gentil de nous expliquer ces frais, s'il vous plait.

Et enfin, je vous rends attentifs au fait que dans la forme, les points 4 et 5 du projet sont mal formulés parce que le Conseil municipal décide de quelque chose et ce pour chaque point.

Donc, je ne sais si quelqu'un veut amender ou si on le vote quand même comme cela, mais la formulation est un peu étrange. Voilà, c'était juste un petit aparté, merci.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. Navrée pour les erreurs de formulation, on sera attentif à ne plus les reproduire.

Concernant l'AIMP c'est un travail conséquent que nous ne faisons pas entièrement à l'interne, que nous déléguons à des mandataires qui sont spécialisés dans le domaine.

C'est une activité qui a énormément d'exigences, notamment sur le plan légal. Et pour être sûr de correspondre à ces exigences, nous devons travailler avec des spécialistes, ce qui explique le montant.

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. On a bien lu le texte et on voulait le voter sur le siège.

Mais comme je suis un peu procédurier, et bien si je le vote sur le siège et bien cette partie on ne va peut-être pas en parler en commission, puisque c'est voté sur le siège.

Si vous voulez en parler en commission, je fais bien un renvoi en commission, comme ça on en parle en commission.

Je ne sais pas ce que vous voulez Madame KLEINER. Si vous préférez qu'on le renvoie en commission et puis vous en parlez, ou on le vote sur le siège et puis on n'en parle pas en commission.

Je trouve que si on a voté on ne va pas y revenir en commission.

C'est un peu tout dit, l'exposé des motifs est très bon. Vu l'ancienneté et tout et ce que l'on a fait déjà dessus, vu qu'il y a des panneaux photovoltaïques, vu qu'il y a déjà plein de choses, j'étais prêt à voter sur le siège.

Mais si vous voulez en parler en commission, je fais volontiers un renvoi en commission, comme vous voulez.

Mme VESELI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Je rejoins juste Patrick sur ça, juste pour savoir quelle est l'urgence en fait à faire ces travaux, etc., comme ça cela peut nous donner un ordre d'idée.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. Ces travaux sont donc planifiés pour 2022. On souhaite les démarrer en été 2022. Ils vont se prolonger durant l'hiver 2022-2023.

Mais avant de réaliser ces travaux, il y a toute une série d'études à faire pour s'assurer que les conditions dans lesquelles nous avons envisagé de faire ces travaux sont bien réunies et, comme je vous l'expliquais aussi, pour étudier la manière dont nous allons garantir le bon fonctionnement de l'école, avec des déplacements de classe, des containers à louer.

Donc, là il ne s'agit pas encore de la réalisation, mais il s'agit bien d'étudier les conditions.

Pour vous répondre Monsieur LAPALUD, moi je pense aussi que nous pouvons euh, enfin je vous propose également de voter cette délibération sur le siège.

Toutefois, si vous voulez des explications complémentaires, c'est avec plaisir que je vous rencontre lors de la prochaine commission Bâtiments qui est prévue le 8 février, je crois. Merci Monsieur le Président.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Donc, le Conseil administratif nous demande de voter un crédit d'étude, ok ! Allons-y, faisons l'étude et après nous aurons tout le loisir de faire toutes les commissions que l'on veut une fois que nous aurons les documents sous la main, de pouvoir discuter sur la faisabilité de certaines choses ou pas.

Mais moi, je veux avoir d'abord cette étude pour pouvoir me prononcer après et puis aller en commission pour justement ces différents points.

Donc, je suis prêt à voter et mon groupe aussi, à voter le crédit d'étude sur le siège et pour aller de l'avant, merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Oui, alors deux choses, déjà le fait que ce soit un crédit d'étude et deuxièmement le fait que ce soit une rénovation pour les normes énergétiques fédérales, ça ne nous donne absolument pas envie d'aller en commission.

On aimerait bien qu'on aille de l'avant avec l'étude et puis qu'on puisse voir après sur les faits concrets, suite à l'étude, voilà, merci.

Le Président (MCG) : Il n'y a plus de prise de parole. Donc, ça n'a pas été très clair. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui propose un amendement ou le renvoi en commission ? Du tout. Parfait.

Donc, si la parole n'est plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de délibération 2318.

Je sou mets le projet de délibération 2318 au vote du Conseil municipal avant, je prie le secrétaire de donner la lecture du dispositif. Monsieur ISCHER vous avez la parole [Lecture].

Que celles et ceux qui acceptent le projet de délibération 2318 le manifestent avec le « + ».

Que celles et ceux qui refusent le manifestent avec le « - ».

Que celles et ceux qui s'abstiennent se manifestent avec le « 0 ».

Je lance le vote.

Le projet de délibération 2318 est approuvé à l'unanimité des présents (27 votants)

Délibération 2318 dont la teneur est la suivante :

« Vu l'audit du bâtiment dans le cadre du programme Stratus

Vu l'ancienneté du bâtiment

Vu l'état actuel de l'enveloppe thermique

Vu la volonté communale de favoriser les énergies renouvelables

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettres e) et m) et 31

Vu le plan des investissements

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

Par 27 oui sur 28 Conseillers municipaux présents

- 1. De procéder à une étude de faisabilité pour la rénovation de l'enveloppe thermique de l'école du Bosson.*

2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 98'000.00 destiné à cette étude.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
4. *En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.*
5. *En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.*
6. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 98'000.00 afin de permettre l'exécution de cette étude. »*

* * *

9) Assainissement des menuiseries extérieures, réfection de la marquise de la Maison Rochette, remplacement de l'éclairage sur le chemin d'accès et mise en conformité de la cuisine du restaurant Les Fourneaux du Manège – Crédit de Fr. 534'000.00 (projet de délibération 2319)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'un nouveau projet. Nous devons donc passer par l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence).
Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons donc traiter ce projet. Je donne la parole à Madame KLEINER, pour qu'elle nous présente le projet.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. Dans la continuité des travaux à effectuer d'entretien du patrimoine du bâti onésien, nous avons cette magnifique maison de la Maison Rochette qui accueille le restaurant Les Fourneaux du Manège, mais aussi des activités de la commune telles que la culture et le Service des locations.

Nous allons aborder cette question des travaux en deux parties.

Vous avez vu que c'est un montant conséquent de près... d'un peu plus d'un demi-million et ça concerne cette fois vraiment la réalisation des travaux et non pas une étude pour assurer la faisabilité.

La réalisation des travaux elle fait suite à une demande qui a été adressée par l'Office cantonal de l'énergie pour que les boiseries et les double vitrages soient installés de façon à satisfaire les exigences.

C'est un bâtiment classé, non c'est un bâtiment inscrit, merci. C'est un bâtiment inscrit et nous ne pouvons pas faire n'importe quoi sur ce bâtiment en termes d'isolation.

Mais en tout cas au niveau des vitrages, des double vitrages, ça c'est quelque chose que nous pouvons implémenter.

Nous voulions profiter de ces travaux pour refaire cette magnifique marquise qui tombe ... qui est très abîmée, qui a bénéficié de quelques restaurations au cours des dernières années, mais qui mériterait de profiter d'une vraie rénovation en profondeur.

Enfin, nous aimerions profiter de refaire l'éclairage extérieur qui lui aussi nécessite vraiment d'être rénové.

Le coût de ces travaux s'élève à Fr. 396'000.00 pour la réfection de l'enveloppe extérieure, en particulier les boiseries, enfin la menuiserie et puis la vitrerie.

La partie restaurant concerne l'intérieur du restaurant. Nous devons sur la base des exigences du Service de la consommation et des affaires vétérinaires, le SCAV, nous devons refaire le sol de la cuisine. Nous devons refaire certaines faïences de la cuisine et puis une demande du restaurant, c'est de profiter ces travaux pour également refaire les parquets des différentes salles du restaurant qui sont abîmés.

Ces rénovations s'élèvent à Fr. 137'600.00.

Jusqu'à là je pourrais vous proposer de reprendre ces travaux importants d'un peu plus d'un demi-million en commission, de façon à ce que l'on puisse approfondir les différents éléments qui sont prévus, qui sont décrits de façon très détaillée dans la délibération qui vous est soumise.

Le contexte m'amène à demander un amendement et une clause d'urgence pour la réalisation des travaux dans le restaurant.

Vous n'êtes pas sans savoir que les activités des restaurants sont extrêmement difficiles en ce moment et des nouveaux travaux nécessiteraient que nous fermions les locaux pendant 3 à 5 semaines, on n'a pas exactement l'estimation, 3 à 5 semaines à partir du moment où nous aurions passé tout le processus, y compris le délai référendaire.

Évidemment, je ne suis pas enthousiaste à revenir en arrière sur une délibération qui vous est présentée, qui est conséquente, plus d'un demi-million, qui nécessiterait une discussion approfondie.

Et j'aurais pour ma part, pour des questions de simplicité, envie de laisser aller ce sujet en commission de manière à ce qu'on puisse l'étudier ensemble.

Toutefois, les conditions actuelles et l'urgence dans lesquelles se trouvent les restaurants m'amènent à solliciter une clause d'urgence pour la réalisation des travaux dans le restaurant.

La réfection exige que nous déplaçons le piano. Donc, les fourneaux ne sont plus du tout utilisables pendant environ 2 semaines, puis ensuite que nous le réinstallions.

Et puis les faïences abîmées se trouvent juste contre le piano, et derrière le piano et puis elles permettent de... elles ne permettent pas d'atteindre les exigences sanitaires.

Les autres travaux tels que les parquets qui sont également... que nous devrions profiter de cette période pour refaire, les parquets pourraient être faits ultérieurement. Mais tout de même ça bloque le fonctionnement du restaurant.

D'abord, cela a une odeur assez forte, cela fait de la poussière au moment du ponçage et cela exige qu'il y ait un tournus entre les différentes salles. Si vous connaissez ce

restaurant, il y a plusieurs salles. Cela exige qu'il y ait un tournus entre les différentes salles et c'est assez difficile pour les restaurateurs d'assurer l'exploitation.

Bien entendu, le but de cet amendement et la demande de cette clause d'urgence pour effectuer les travaux du restaurant, je vous la soumetts pour éviter une nouvelle fermeture du restaurant au-delà de la période Covid, parce que maintenant leur activité est totalement arrêtée en tout cas jusqu'à fin février, voire un petit peu au-delà.

Merci de votre attention.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Alors, Madame KLEINER, vous avez partiellement répondu à ce que j'allais demander. Mais on demande quand même le renvoi en commission, parce que l'investissement est trop conséquent pour le voter sur le siège.

Et puis sachant que l'on a déjà refait le piano et que j'ai lu ce qui avait été fait déjà, qui avait été refait le four à air chaud, le lave-verres, le lave-vaisselle et d'autres installations techniques il y a 5 ans, on aimerait voir maintenant ce qu'il y a à faire aujourd'hui et si ça justifie ce montant d'un demi-million. Merci.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, le groupe PLR se félicite du projet qui nous est proposé ce soir.

C'est un bon projet, c'est un projet qui est dans l'intérêt de la commune de maintenir son patrimoine, son patrimoine immobilier.

Nous avons ici, à cet emplacement, un joyau qui existe maintenant depuis un certain nombre d'années, qui a vraiment une valeur patrimoniale, où les Onésiens aiment se retrouver à côté du manège, à côté du parc Brot.

On a d'autres endroits dans la commune qui méritent aussi toute notre attention.

Pour le groupe PLR, nous allons soutenir bien entendu ce projet.

La particularité de ce projet c'est que la marge de manœuvre de l'administration communale ou de nous c'est qu'on est assez limité dans la mesure où nous avons des obligations à travers le Service de l'environnement, vous l'avez dit, à travers le SCAV, en ce qui concerne les installations de cuisine.

À travers la commission Monuments et sites, donc il y a un certain nombre d'obligations, on ne peut pas faire n'importe quoi.

Le dossier qui nous a été présenté est suffisamment précis, l'exposé des motifs est suffisamment clair.

Le groupe PLR est prêt à voter sur le siège ce projet d'investissement.

Pourquoi ? Parce que vous l'avez dit. La situation sanitaire que nous connaissons est dramatique. Elle est dramatique où nous devons absolument faire le plus rapidement possible ce que nous pouvons, ce qui est dans notre capacité financière, à savoir investir dans des travaux, faire travailler des entreprises, des PME qui vont être mandatées pour travailler au sein des Fourneaux du Manège, donner un espoir aussi aux tenanciers qui

donnent une volonté incroyable, cette équipe de trois jeunes pour faire fonctionner ce restaurant.

Si nous pouvons gagner un mois et le délai référendaire et ne pas attendre le mois de mars respectivement encore au-delà avec le délai référendaire, Mesdames et Messieurs, nous le groupe PLR vous invite à voter sur le siège cet investissement et félicite le Conseil administratif de l'excellent dossier qui nous est présenté ce soir, merci.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Écoutez, bravo Monsieur PASQUIER, je crois que vous avez dit un peu ce qu'il y avait à dire, vous l'avez peut-être dit encore mieux que je ne l'aurais fait.

Pour nous les Verts, c'est clair qu'il est exclu, et je ne comprends pas que l'on puisse mettre cela en doute, qu'il est exclu qu'une fois un restaurant à Onex ait le feu vert du cantonal et qu'on lui dise après, écoutez je suis désolé maintenant il faut refermer votre restaurant pendant 5 semaines.

Pourquoi ? Pour simplement aller voir, aller farfouiller, pour la... je ne sais plus l'exposé des motifs, attendez j'ai perdu mon truc là.... (rires)... Voilà.

Pour les coûts, bon bah la vitrerie, le parquet, voir s'il y a une rayure en trop ou en moins, est-ce qu'il faut vraiment refaire le parquet patati patata, c'est de la rigolade, ça, c'est de la rigolade !

Et je pense que l'on se doit, et Monsieur PASQUIER a entièrement raison, nous sommes responsables des PME onésiennes et nous nous devons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'elles puissent rouvrir le plus rapidement possible.

Donc, nous nous voterons aussi sur le siège ce projet de délibération.

Mme VESELI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Je rejoins évidemment la position de Denis et de Monsieur PASQUIER.

Moi je connais l'un des tenanciers du restaurant et franchement il souffre énormément à cause de cette crise. On ne va pas leur mettre plus de bâtons dans les roues.

Du coup, je suis amplement favorable et je remercie d'ailleurs la Conseillère administrative pour ce projet. Voilà.

Mme KATHARI DUMPS (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Par rapport au SCAV et ses exigences dans la cuisine, alors je ne peux pas prendre position et ce n'est pas dans mes compétences.

Par contre, j'ai un doute par rapport à l'OCEN qui demande à ce que les ouvertures soient isolées, les menuiseries soient modifiées pour ce faire, et je proposerai aussi, alors peut-être séparer les deux dossiers, enfin ce n'est peut-être pas possible, mais par rapport toujours à ces ouvertures, le SMS, et vous n'êtes pas sans savoir que le Service des monuments et des sites et l'OCEN sont en conflit par rapport à ces isolations sur des bâtiments inscrits à l'inventaire ou bien classés.

Et là nous avons un objet inscrit à l'inventaire et je ne pense pas que... enfin il faudrait résoudre, il faudrait savoir ce que pense le SMS aussi de cette isolation. Et j'aimerais l'avis du SMS pour savoir si effectivement ils seront d'accord dans un préavis ou je ne sais pas comment ils vont s'organiser, d'isoler ces ouvertures.

Et je propose, comme mon collègue, un renvoi en commission pour être plus au clair sur ce détail, par exemple, et d'autres comme la marquise, enfin voilà, avec peut-être quelqu'un du service qui pourrait venir éclairer la commission et pas seulement des gens qui ne sont pas spécialisés, comme malheureusement, on va dire, vous l'êtes ! Enfin je ne sais pas des chefs de service ici, pour ce faire. Merci.

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. C'est clair que comme l'a dit Monsieur PASQUIER, comme dit Monsieur PASCHE, l'urgence est quand même intéressante, là, sur ce sujet.

Mais c'est quand même une somme importante, donc, on se pose des questions et tout.

Le groupe socialiste votera sur le siège pour soutenir nos restaurateurs. Depuis le temps qu'on dit il faut soutenir les gens, il faut peut-être prendre les décisions qui vont avec.

Mais je proposerai peut-être au groupe Écho-Vert'Libéraux de demander une séance d'information, une commission de séance d'information qui, par exemple, le 8 février, pour pouvoir poser toutes les questions. Ça pourrait se faire, comme ça vous aurez vos questions, vous aurez vos réponses, la séance est agendée.

Vous la demandez simplement. Je crois qu'il faut avoir trois personnes qui vous soutiennent. Demandez-la gentiment et je pense que les gens, on ne sera pas contre une séance d'information pour pouvoir poser les questions, avoir toutes les réponses qui vont vous sécuriser.

Mais on ne va pas stopper ce projet un mois de plus.

Donc, je pense que c'est une bonne alternative et je vous dis que, comme ça, que le groupe socialiste soutiendra ce projet.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Oui je remercie Monsieur LAPALUD, je suis d'accord avec ce qu'il a dit, on est tout à fait favorable avec cela.

Donc, on peut, je ne sais pas du coup comment on procède, si on retire le renvoi en commission et puis on fait une demande de commission après ? Madame KAST, une info ?

Le Président (MCG) : En l'occurrence il y deux renvois en commission. Donc il va falloir faire voter le renvoi en commission.

M. MOSCHELLA (EVL) : Oui, mais je peux le retirer. Comme c'est moi qui l'ai... Donc, déjà je retire le renvoi en commission, et je demande une commission, une séance d'information avec visite, par ailleurs.

Le Président (MCG) : Il faut être trois commissionnaires, non, c'est cela ?

Madame KAST, vous voulez prendre la parole ?

Mme KAST : Je crois que si ce soir il y a des gens qui disent on est prêts à voter sur le siège, mais on aimerait bien avoir une séance pour approfondir néanmoins, et puis que Madame KLEINER vous dit ok on la convoque, le 8 ça joue pour toi ? Alors le 8, bah on n'a même pas besoin de voter. C'est en ordre, elle est déjà appointée, elle est réservée, la magistrate vous dit que c'est ok, qu'on le fait comme cela, voilà.

Il y a juste effectivement la question du renvoi en commission. Moi, j'ai entendu le vôtre Monsieur MOSCHELLA, il y en a eu un autre ? Ah, Madame KATHARI, mais c'est le même groupe.

Donc, si vous êtes les deux d'accord, vous retirez la demande de renvoi en commission, on vote, enfin vous votez, nous on ne vote pas, et puis après vous avez l'engagement de la magistrate sur la commission de traiter ce point.

Je pense qu'il n'y a pas de souci à ce niveau-là.

Si le président ou la présidente, d'ailleurs je ne sais pas, et la magistrate sont d'accord de mettre le point à l'ordre du jour sur une commission qui est déjà réservée et qui était déjà au planning des commissions, il n'y a même plus besoin d'être trois à la demander, dans le sens on peut aussi faire des commissions sans demande du Conseil municipal.

On le fait d'ailleurs des fois pour des séances d'information ou comme ça.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. C'est avec plaisir que je vous accueille en commission, d'autant plus que des réunions ont déjà eu lieu avec le SMS et puis que nous sommes relativement avancés sur cette question de manière à assurer des travaux dans le respect des normes.

Donc, nous sommes tout à fait prêts pour vous présenter plus en détail toutes les informations que vous souhaiteriez. Nous sommes tout à fait disponibles, merci.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Juste après le vote de ce projet, je pense qu'il faudra voter une clause d'urgence pour éviter, comme l'a dit Monsieur PASQUIER, pour éviter l'effet référendaire qui va de toute façon repousser et on sait qu'avec la commune tout prend beaucoup plus de temps.

Donc, directement après ce projet, il faudra voter la clause d'urgence, merci.

Le Président (MCG) : Je ne crois pas que si c'est voté sur le siège, il me semble qu'il n'y a pas besoin de... Du tout... ? On va donner la parole à Madame KAST.

Mme KAST : La préoccupation de Monsieur PASCHE elle est juste, mais c'est la procédure telle qu'il l'a décrite qui n'est pas exacte.

Je vous rappelle que Madame KLEINER a fait un amendement pour ajouter la clause d'urgence.

Donc, il faut voter l'amendement. S'il est accepté, ce qui est le sens de vos interventions, donc je ne veux pas préjuger du vote, mais disons que s'il n'était pas accepté je ne comprendrais plus rien à ce que fait le Municipal.

Donc, s'il est accepté le projet est modifié avec la clause d'urgence et puis après vous votez le projet sur sa totalité. Voilà.

Le Président (MCG) : Il faut me le donner parce que je ne l'ai pas.
Je vous propose une petite pause de 10 minutes. On doit imprimer un document, pause de 10 minutes, s'il vous plaît. Oui, on en profite pour faire la pause.

Les débats reprennent à 20H35

Le Président (MCG) : Alors on reprend au point 9. Nous allons faire voter l'amendement, de rajouter le point 8. Je propose que nous lancions le vote pour l'amendement du projet de délibération 2319.

Je sou mets l'amendement du projet de délibération 2319 au vote du Conseil municipal avant, je donne la lecture à notre secrétaire. (Lecture).

Que celles et ceux qui approuvent l'amendement le manifestent avec le « + ».

Que celles et ceux qui refusent le manifestent avec le « - ».

Que celles et ceux qui s'abstiennent se manifestent avec le « 0 ».

Je lance le vote.

L'amendement du projet de délibération 2319 est approuvé par 26 oui (27 votants), une personne n'ayant pas voté.

Le Président (MCG) : Je propose que nous lancions le vote pour la majorité simple du projet de délibération 2319 A.

Je sou mets le projet de délibération 2319 A au vote du Conseil municipal avant, je prie le secrétaire de lire tout le dispositif, y compris le point 8. (Lecture).

Que celles et ceux qui acceptent le projet de délibération ainsi modifié le manifestent avec le « + ».

Que celles et ceux qui refusent le manifestent avec le « - ».

Que celles et ceux qui s'abstiennent se manifestent avec le « 0 ».

Je lance le vote.

Le projet de délibération 2319 A est approuvée à l'unanimité des présents (27 votants) (applaudissements).

Nous passons maintenant à la clause d'urgence. Selon l'art. 21.2 de la LAC, je participe au vote. Le vote requiert la majorité qualifiée. Je propose que nous lancions le vote pour la clause d'urgence avec la majorité qualifiée du projet de délibération 2319 A.

Je sou mets la clause d'urgence du projet de délibération 2319 A au vote du Conseil municipal avant, et je prie de nouveau le secrétaire de relire le point 8 pour la clause d'urgence. (Lecture).

Que celles et ceux qui approuvent la clause d'urgence le manifestent avec le « + ».

Que celles et ceux qui refusent le manifestent avec le « - ».

Que celles et ceux qui s'abstiennent se manifestent avec le « 0 ».

Je lance le vote.

La clause d'urgence du projet de délibération 2319 A est approuvée à l'unanimité des présents (28 votants, le Président ayant voté).

Délibération 2319 A dont la teneur est la suivante :

« Vu la volonté de la Ville d'Onex d'entretenir son parc immobilier

Vu l'intérêt patrimonial du bâtiment

Vu la réglementation sur l'assainissement des fenêtres

Vu le délai pour la mise en conformité accordée par l'Office cantonal de l'énergie (OCEN)

Vu les recommandations émises par le Service des monuments et sites (SMS)

Vu la nécessité de rénover la marquise

Vu le besoin de remplacer l'éclairage extérieur

Vu les mesures ordonnées par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) le 6 novembre 2019

Vu les rapports de diagnostic amiante – polychlorobiphényles (PCB)

Vu le plan des investissements

Vu l'importance de la rénovation et le règlement du Fonds de décoration et de mise en valeur du patrimoine de la Ville d'Onex

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m, et article 31 et article 32

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

Par 27 oui sur 28 Conseillers municipaux présents

- 1. De réaliser les travaux d'assainissement des menuiseries extérieures, de réfection de la marquise de la Maison Rochette, de remplacement de l'éclairage sur le chemin d'accès et de la mise en conformité de la cuisine du restaurant Les Fourneaux du Manège*

2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 534'000.00 destiné à ces travaux
3. De comptabiliser Fr. 396'400.00 (Maison Rochette, PA) dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif
4. D'amortir ce montant au moyen de 10 annuités dès la première utilisation du bien estimée à 2021
5. De comptabiliser Fr. 137'600.00 (Les Fourneaux du Manège, PF) directement à l'actif du bilan dans le patrimoine financier
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 534'000.00 afin de permettre l'exécution de ces travaux
7. D'attribuer, lors du bouclage des comptes, au Fonds de décoration de la Ville d'Onex, un montant de Fr. 5'340.00, représentant 1% de ce crédit, selon les dispositions comptables applicables

d é c i d e :

à la majorité qualifiée

par 28 oui sur 28 Conseillers municipaux présents, le Président a voté

8. De munir la présente délibération de la clause d'urgence vu que son exécution ne souffre aucun retard dû à un référendum, en raison de la fermeture actuelle des restaurants pour lutter contre la pandémie COVID-19. »

* * *

Mme KLEINER : Je prends quelques secondes pour vous remercier chaleureusement pour cette belle cohésion ce soir. Je suis sûre que nos restaurateurs et les entreprises mandatées pour restaurer notre superbe Maison Rochette seront très touchés par ce témoignage de confiance. Merci encore à chacun.

10) Concours - Onex A-venir – Création d'un concours communal de développement durable (projet de délibération 2320)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'un nouveau projet. Nous devons donc passer par l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ?

Monsieur PASQUIER ? Vous vous opposez à l'entrée en matière ? Je vous donne la parole. Donc, je dois faire voter... ? Non, c'est juste que vous vous opposez ? Entendu, je prends note.

Donc il y a une opposition. Pas d'autre opposition ? Nous pouvons donc traiter ce projet présenté par le groupe socialiste et je passe la parole à son auteur, Monsieur Patrick STURCHIO.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Donc, le groupe socialiste a souhaité vous proposer ce projet de délibération afin de doter notre commune d'un outil pour inciter les démarches individuelles, émanant d'associations, d'entreprises ou de particuliers.

C'est précisément le but du concours, mettre en avant des actions à l'échelle communale, novatrices et reproductibles, ayant un impact positif pour Onex.

Par ce fait, il se distingue du prix cantonal, qui lui couvre l'initiative au niveau cantonal, comme son nom l'indique.

Notre concours communal du développement durable est un programme d'encouragement aux idées de la société civile en leur apportant à la fois un appui financier et une plus grande visibilité.

Je tiens encore à mettre en exergue les points suivants :

- Le concours est doté d'un prix maximum de Fr. 10'000.00. J'accentue bien sur maximum. Donc, si le ou la lauréate n'a besoin que d'un montant inférieur c'est ce montant inférieur qui lui sera alloué.
- Le jury peut aussi décider de répartir le montant du prix entre plusieurs lauréats.
- Il va aussi de soi que si aucun projet n'est jugé satisfaisant par le jury, il peut renoncer à attribuer le prix, sur une année, comme stipulé à l'art. 7 du règlement.

Il faut vraiment voir ce concours comme un outil à la disposition de notre ville pour marquer notre engagement dans des actions de développement durable. Et ce même en cette période de pandémie, où des projets pourraient plus que jamais voir le jour, afin d'estomper ou de diminuer les effets de cette pandémie sur nos citoyens.

Un dernier détail, ce n'est évidemment pas ce soir qu'un jury sera constitué, mais lors d'un prochain Conseil municipal.

Je vous invite donc à vous joindre au groupe socialiste et à faire un bon accueil au concours « Onex A-venir ». Merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Alors notre groupe trouve que c'est un très bon projet. On est tout à fait d'accord sur le fond, mais on aimerait un renvoi en commission sur la forme.

On aimerait pouvoir travailler le règlement en groupe, tout simplement. On aimerait vraiment avoir l'occasion de revoir tous les aspects dans le consensus démocratique.

Donc, on vous prie de bien vouloir accepter ce renvoi en commission. Merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Sur le principe le groupe PLR trouve très bien qu'on encourage et qu'on valorise les idées en lien avec le développement durable.

Par contre, le problème que l'on a ici c'est qu'on rajoute quelque chose dans un dispositif communal qui est déjà assez complexe et, euh, on estime que le contrat de quartier pourrait tout à fait être le cadre de projet de prix de développement durable.

Pourquoi ? Siégeant dans ce contrat de quartier, je me suis rendu compte qu'il était, après 10 ans, à revoir, à reconsidérer, peut-être à relancer d'une façon ou d'une autre.

Et du reste, c'était normalement à l'ordre du jour demain, je crois, Denis, hein, c'était ça on devait parler du fonctionnement, des buts, etc. C'est reporté parce qu'on avait une autre commission en même temps, mais je pense que ça serait intéressant de lier les deux.

D'essayer d'intégrer cet excellent projet dans le cadre du contrat de quartier. Pourquoi ? Parce que cela permettrait une synergie entre les deux et ça permettrait d'utiliser le budget qui est assez conséquent, de Fr. 200'000.00 quand même, potentiellement sur 5 ans du contrat de quartier, et ça permettrait de ne pas avoir à voter d'autres budgets ou d'autres choses, puisque l'on a déjà l'enveloppe qui serait nécessaire.

Et ça permettrait aussi d'encourager les projets du contrat de quartier dans la volonté de ce qui veut être fait par la commune, soit d'intégrer le développement durable à tous les échelons et toutes les mesures, et toutes les nouveautés et toutes les choses que l'on fait dans la commune.

Donc, ça permettrait à mon sens d'aller dans le sens du projet qui est un excellent projet. Mais je pense qu'il ne devrait pas être séparé, il doit être intégré.

C'est un peu le sens du développement comme je le conçois, il doit être intégré et pas...ce n'est pas une couche supplémentaire sur le millefeuille, c'est quelque chose qui doit être intégré et on a déjà quelque chose d'existant qui fonctionne, qui peut être amélioré, etc.

Donc, on propose le renvoi en commission pour essayer de réfléchir à cette question-là et de voir si on peut modifier la proposition dans ce sens-là pour faire des synergies avec ce qui existe déjà. Merci, Monsieur le Président.

M. BURCKHARDT (Ve) : Merci, Monsieur le Président. J'ai siégé aussi au contrat de quartier un temps et puis il me semble que c'est quand même un outil très différent, puisque c'est un outil de démocratie participative où on demande aux gens de construire avec des accompagnants leurs projets.

Là, la proposition c'est plus comme une subvention et un prix, une reconnaissance publique de : Vous faites un bon projet, on va le soutenir.

Et par exemple, à la Ville de Genève, on a un équivalent qui est G'innove en fait, qui est tenu par l'Agenda 21 qui offre aussi des prix. Ce sont des subventions bien plus conséquentes d'ailleurs.

Donc, moi je vois ça plus comme quelque chose de complémentaire, d'un peu différent, aussi pour ne pas complètement...euh, que le contrat de quartier reste quelque chose qui n'est pas spécialement orienté forcément développement durable, qu'il peut toucher à tout type de projet, du moment qu'il est citoyen. Bon, bien sûr un projet citoyen c'est un peu durable, en général.

Donc, plutôt en faveur de le différer et puis pourquoi pas rediscuter un peu le contenu du texte, et puis tout ça en commission pour qu'il nous convienne à tous, en fait.

Donc, voilà, moi je suis plutôt favorable sur un renvoi en commission et pas, par contre, à l'ajouter au contrat de quartier.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le renvoi en commission du projet de délibération 2320.

Que celles et ceux qui acceptent le renvoi en commission le manifestent avec le « + ».

Que celles et ceux qui refusent le manifestent avec le « - ».

Que celles et ceux qui s'abstiennent se manifestent avec le « 0 ».

Je lance le vote.

Le projet de délibération 2320 est renvoyé en commission par 15 oui, 8 non et 4 abstentions (27 votants).

**11) Rapport de la commission Sociale (SOC-1574) - Pour un accès équitable aux soins médicaux et dentaires par la prévention (projet de motion 344)
Rapporteur : Monsieur Pierre-Yves TOGNAN**

Le Président (MCG) : Le projet de motion 344 n'a pas été approuvé par le Conseil municipal, mais renvoyé en commission. Avant de vous soumettre la motion pour approbation, je passe la parole au rapporteur, Monsieur Pierre-Yves TOGNAN. Au nom du Conseil municipal, je vous remercie pour votre excellent et exhaustif rapport et vous avez la parole.

M. TOGNAN (UDC) : Merci, Monsieur le Président. Je n'ai rien à ajouter sur le rapport, merci.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci, Monsieur le Président. En fait, cette commission a bien répondu au projet de motion 344.

Donc, le groupe socialiste trouve que nous avons la réponse à cette motion, merci.

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. Deux mots peut-être pour simplement rappeler que nous étions un peu dubitatifs sur le texte de la motion tel qu'il était rédigé, mais que la commission, enfin l'audition du Professeur GUESSOUS a été très intéressante et puis ça nous a permis d'échanger sur les questions d'inégalité territoriale, de ses conséquences sur la santé aussi, et des liens entre la santé et la pauvreté, et que c'était important d'avoir cette thématique-là dans une commune comme Onex.

Donc, comme j'ai pu le dire à l'occasion de l'issue de cette commission, du point de vue du Conseil administratif, il n'y a plus tellement d'enjeux sur cette motion dans la mesure où finalement le travail a été fait par la commission, et donc que si vous la votez, et bien la réponse sera de dire que le rapport de commission et ses annexes... et j'en profite pour remercier le rapporteur parce que je pense que ce n'était pas évident de synthétiser cela, j'ai trouvé qu'il l'avait très bien fait... et bien que le rapport de la commission et ses annexes ont permis de répondre aux attentes de la motion.

À l'inverse, si vous ne la votez pas, eh bien cette commission sera toujours là, le rapport sera toujours là, et les annexes seront toujours là, et l'intérêt de cette rencontre et de ses interrogations sur des projets resteront tout aussi pertinentes.

Donc, du point de vue du Conseil administratif il n'y a effectivement pas de problème à ce que vous votiez cette motion.

Si maintenant vous préféreriez ne pas la voter, il n'y aurait pas de problème non plus.

Finalement, le boulot a été fait et les apports ont été faits et c'était je crois surtout le but de ceci.

Donc, finalement je pense que c'est plus élégant, et pour boucler la boucle, de voter cette motion, et puis de pouvoir dire que cela a été traité complètement et que la commission, et son rapport et ses annexes, vaut lieu de réponse à celle-ci.

Voilà pour ce qui est de la position du Conseil administratif.

Le Président (MCG) : Je ne trouve pas la lecture du dispositif. Madame KATHARI, vous avez la parole.

Mme KATHARI DUMPS (EVL) : Merci, Monsieur le Président. J'en profite Madame KAST pour vous poser une question qui n'a sûrement rien à voir avec le débat de ce soir, mais si vous avez la réponse : Qui décide de la vente de petits pains et de croissants et d'autres viennoiseries, tous les matins au Cycle d'orientation des Marais ?

Est-ce que quelqu'un a la réponse dans la salle ? Merci.

Mme KAST : Pour tout vous dire, un, je suis incapable de répondre à la question, mais je trouve que déjà la question et le fait de savoir que ça existe est particulièrement intéressante justement en lien avec le rapport de commission.

Ça veut dire que, honnêtement, je ne sais pas du tout. Je peux imaginer, mais c'est une hypothèse, que ça doit être un dispositif palliatif par rapport à la fermeture de la cafétéria, mais s'il y a des mamans... non... C'est-à-dire que cela date d'avant le Covid, etc. ?

A ma connaissance, il n'y a eu aucune demande d'autorisation de type Food truck ou autre ?? Ceci étant dit je ne suis pas certaine de mon coup puisqu'il se trouve que le terrain est du Cycle des Marais est un terrain qui appartient au Canton de Genève.

Donc, si cela ne se situe pas sur le domaine public, mais sur le domaine privé, peut-être que l'exploitant a demandé une autorisation au Canton de Genève qui lui l'a peut-être accordée.

Hypothèse ! Mais merci pour l'information et j'irai creuser parce que je trouve que, effectivement, c'est à mettre tout à fait en lien avec les préoccupations qui ont été évoquées lors de cette commission.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. En effet, ce genre de distribution, ça existe euh... enfin en mon temps il y en avait déjà, hein, cela a toujours existé.

Et, à mon avis, je rejoins ce qu'a dit Carole-Anne, je pense que c'est le DIP. Il faut passer en effet par le DIP, c'est le Département de l'instruction publique. Je pense que c'est eux qui gèrent cela.

Mais, on peut changer nos habitudes... manger une pomme ?

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Oui, moi je me souviens bien de quoi parle Madame KATHARI, c'est le boulanger qui œuvre pendant les pauses à l'intérieur du Cycle des Marais. C'est de cela dont tu parles hein ? Ouais.

Ah c'est dans tous les cycles ? D'accord, ouais alors ça fait des ... sûrement des dizaines d'années ! ... D'ailleurs je vous recommande le sandwich au poulet avec les graines de pavot, voilà. [rires]

Sinon pour revenir sur le sujet, le rapport de commission, je ne comprends pas exactement ce que l'on doit voter ?

Quand je l'ai lu, je n'ai pas trop compris ce que l'on votait en fait.

Et puis pour revenir un peu sur le rapport, je trouve cela un peu étrange, parce que l'on n'a ni le pouvoir sur le DIP et la prévention au DIP, ni le pouvoir de la santé puisque c'est plutôt un secteur cantonal, ça, voire fédéral avec la LAMAL, quand on parle des dentistes, etc.

Donc, j'ai de la peine à comprendre là où nous on a du pouvoir et là où ça ne fait pas doublon avec le canton. Merci.

Mme KAST : Oui, alors ces interrogations, alors d'abord répondre à la question formelle.

Sur quoi on vote ? Sur la motion en fait, Monsieur MOSCHELLA. Parce qu'en fait elle n'a pas été votée par le Conseil municipal. Alors ouais c'était l'ancien Conseil municipal.

Mais elle a été renvoyée en commission. On avait prévu une date de commission et puis il y a eu le Covid, donc avec l'ancien Conseil municipal on n'a jamais pu la faire. Et puis, finalement, après et bien on a essayé de fixer une date, enfin on n'arrivait pas à trouver une date de disponible avec le Professeur GUESSOUS, puis finalement on a pu la faire là.

Donc, aujourd'hui, cette motion elle revient dans votre Conseil municipal et vous devez l'accepter ou la refuser. Ça, c'est le principe même de la motion.

Sur la forme, j'espère avoir répondu à votre question sur quoi on vote.

Sur le fond, je pense que votre préoccupation elle est tout à fait légitime. On peut se poser la question, et d'ailleurs c'était une de nos interrogations lorsque finalement il y a eu cette motion telle qu'elle a été présentée, c'était de dire mais, finalement, en quoi la commune peut intervenir sur ce domaine-là.

Alors ce qui est intéressant et ce que les auditions ont permis de démontrer, c'est que, effectivement, notre action est limitée au niveau des conséquences et du traitement, ça c'est clair, mais qu'au niveau de la prévention, on a, et on a depuis fort longtemps à Onex,

et pendant un temps c'était subventionné, c'est maintenant par le canton, ce n'est maintenant plus le cas, mais on a eu pendant très longtemps à Onex, une aide cantonale pour faire de la prévention sur le domaine de la santé.

Et l'idée, c'est évidemment de continuer à faire cette prévention. Donc ça se décline par toute une série d'actions, ça se décline par des actions sur la prévention canicule vis-à-vis des seniors, ça se décline par des actions de prévention par exemple contre le mélanome par rapport à des actions liées aux espaces extérieurs en été, la prévention cancer du sein.

Enfin, on a plusieurs campagnes de prévention. Vis-à-vis des jeunes notamment on participe depuis tous les ans depuis très longtemps à la campagne « Stop suicide », sous l'égide de la prévention santé, de la santé mentale.

On est aussi en partenariat avec une association aussi cantonale qui s'appelle Minds, qui justement travaille sur la santé mentale également.

Donc, toutes ses actions de prévention on les fait sous l'égide du Service social, santé et enfance, et là, la question de la santé bucco-dentaire est effectivement un domaine où on sait que l'on peut avoir des actions de prévention, notamment vis-à-vis des jeunes qui sont faites en partie au DIP et en contrepartie au DIP, si vous me passez l'expression, si j'entends qu'on distribue notamment, enfin on met à disposition des élèves des denrées qui ne sont peut-être pas idéales, que ce soit en termes de prévention bucco-dentaire ou en prévention d'obésité ou de santé disons liée à l'alimentation, et ça je trouve que c'est très intéressant, c'est pour cela que je remercie Madame KATHARI DUMPS d'attirer mon attention là-dessus, et en fait ce sont toutes ces actions-là qui peuvent être menées.

Mais surtout ce qui était très intéressant dans cette commission c'est de permettre de se rendre compte, et ce sont les travaux du Professeur GUESSOUS, qu'il y a un lien intrinsèque entre la précarité économique et certaines problématiques de santé, pas toutes, mais certaines problématiques de santé.

Et c'est aussi de travailler sur ces aspects-là en termes de prévention pour que, justement, il n'y ait pas en plus d'un facteur de précarité économique qui n'est déjà pas un avantage dans la vie, en plus des difficultés au niveau santé vis-à-vis d'un public qui peut souffrir de difficultés économiques.

Donc, c'est cet aspect-là surtout qui était intéressant et pour ne rien vous cacher, ce n'est pas pour rien que le Service social, santé et enfance c'est d'abord le service social, et que ces actions de prévention sont là-dedans, et si, de la manière dont on aimerait mettre en œuvre cette idée, parce que la motion a une idée précise mais ce n'est peut-être pas la seule et comme vous le savez le Conseil administratif peut aussi répondre à une motion en disant : on entend la problématique mais on compte y répondre d'une autre que celle qui était proposée.

Et bien la manière dont nous on compte avec le Service social pour mettre en œuvre cette idée, c'est d'avoir des actions sur la prévention bucco-dentaire en permettant d'accéder, notamment à des personnes pour qui c'est un frein économique, l'accès au dentiste, d'accéder soit à de l'information sur l'hygiène bucco-dentaire, soit d'accéder à certains soins par le biais de permanences comme il en existe dans le canton, comme il en existe notamment pour les enfants, de dépistages et de permanences liés à la santé dentaire.

Donc, oui on ne peut pas changer la LAMAL, mais par contre on peut faire des choses en prévention vis-à-vis du public fragilisé pour qu'il soit moins sujet à ces frais dentaires que nous redoutons tous, puisque j'imagine que pas beaucoup d'entre vous ont une assurance dentaire, puisqu'elle coûte très cher, et en fait si vous avez déjà eu quelques interventions dentaires un peu de conséquence, vous savez que c'est très vite des milliers de francs, pour finalement quelque chose qui aurait pu être évité par la prévention, parfois.

Le Président (MCG) : Merci Madame KAST pour ces précisions. Monsieur MOSCHELLA, vous avez l'habitude...euh vous avez la parole. [rires]

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. J'ai quoi ? J'ai l'habitude ? rires... Bon.

Vous avez dit beaucoup de choses, attendez, j'ai noté un peu. Oui, déjà je suis totalement contre retirer ce boulanger, parce qu'il a égayé mes pauses au cycle c'était génial, vraiment, ses pains au chocolat ils étaient incroyables.

Une seule ! Dans ma vie. Et c'était une dent de lait en plus. C'est un peu spécial, ce sont les gènes, bref.

Moi, je voulais savoir, en fait ce que j'avais compris ça porte un peu à confusion parce que la motion elle s'appelle « Pour un accès équitable aux soins médicaux et dentaires par la prévention ».

Dans le considérant, ça parle de tabac, de diabète, etc., dont totalement autre chose que la prévention bucco-dentaire et, ensuite, ce que cela demande, eh bien il n'y a pas vraiment de précisions. Ça demande une étude, mais cela ne dit pas sur quoi.

Donc, moi je n'ai pas trop compris cela.

Ensuite, moi ce que j'avais compris et c'est sûrement faux, du coup vous me confirmerez, c'est que le rapport il vient de l'étude qui a été faite avec les Fr. 20'000.00 à Fr. 30'000.00 mentionnés dans la motion.

Donc, j'imagine que ce n'est pas le cas. Parce que j'ai vu qu'il y avait une étude dans ce rapport derrière et je me suis dit, peut-être Fr. 10'000.00 - Fr. 20'000.00 cette étude c'était plausible, quoi. Mais du coup ce n'est pas le cas.

Pour ce qui est des soins bucco-dentaires et des aides par rapport à ça, je pense que c'est le rôle du canton ce genre de choses. Et je pense que nous à la commune, on doit faire un travail de communication de proximité, là où nous on est fort, que ce soit pour la sécurité, etc.

La commune elle est toujours forte dans ce qui est de faire de la proximité et c'est pareil pour la prévention de la santé, et je pense également qu'il faut se concentrer sur les thèmes comme l'obésité, le tabac et ce genre de choses qui sont les thèmes principaux dans notre monde actuel.

Et une dernière chose, je voulais savoir si le SSSE avait des besoins supplémentaires par rapport au budget qu'il dispose aujourd'hui, pour ce genre de prévention. Voilà, merci.

Mme KAST : Oui, s'il n'y a pas d'autres questions, j'y réponds volontiers.

Donc, effectivement je vous rassure, comme.... Alors d'abord, d'abord soyons clairs !

Vos critiques sur la motion je crois qu'en tout cas l'ancien Conseil municipal et le Conseil administratif les partagent totalement.

C'est pour cela d'ailleurs qu'elle n'a pas été votée sur le siège. Vous savez que l'habitude ce n'est pas de renvoyer les motions en commission. L'habitude c'est de les voter sur le siège, de faire travailler l'administration sur la thématique et puis après d'avoir une réponse du Conseil administratif qui vous dit, et bien oui on va faire, non on ne va pas faire parce que, ou on va faire que partiellement parce que, etc.

Là évidemment, comme vous l'avez relevé, il y a des faiblesses dans ce texte et moi je le vous dis clairement, je l'ai fait par honnêteté vis-à-vis de ce que cela a produit en termes de commission. Mais je vais arrêter tout de suite de défendre le texte de la motion, parce que ce n'est pas une proposition du Conseil administratif, hein, je vous dirai.

Moi, quand je l'ai lue la première fois lors de la précédente législature, comme vous, je m'y suis reprise à quatre fois, puis j'ai dit mais c'est quoi ce truc ?

Donc, voilà, moi je vous l'ai dit, du point de vue du Conseil administratif, zéro enjeu que vous votiez la motion ou pas, zéro enjeu.

On a trouvé qu'elle soulevait des questions finalement intéressantes. Elles ont pu être approfondies en commission, ce qui était tout à fait je trouve intéressant et enrichissant pour les personnes qui ont participé, dont acte, on peut très bien s'arrêter là. Ça c'est juste le premier point.

Donc, nous, vous la votez, vous ne la votez pas, vous faites comme vous voulez, hein. Ça c'est le premier point.

Le deuxième point, les questions de prévention santé on les fait déjà, comme je vous ai dit. On a du personnel dédié à cet égard, on a des campagnes, on a des campagnes récurrentes comme par exemple la prévention canicule, la campagne cancer du sein. Elles peuvent prendre différentes ampleurs. Il y a des années on en fait beaucoup, des années on en fait un peu moins, mais il y a quand même toujours un petit plan Com.

Là cette année on a sorti une brochure justement avec cette association qui s'appelle MINDS sur la santé mentale, pour faire de la prévention là-dessus, Stop-suicide, c'est tous les ans, voilà.

Et puis on peut très bien, on a des actions qui sont récurrentes comme ça qui rythment un peu l'année, puis on a des actions qui peuvent être des actions qui nécessitent un one-shot ou bien un programme peut-être un peu plus conséquent sur un point.

C'est essentiellement, essentiellement du travail de collaboratrices, du travail de communication que l'on fait à l'interne.

Donc, ce ne sont pas forcément des choses où il y a besoin de dépenser de l'argent en terme budgétaire, on a les ressources humaines pour faire ça.

Maintenant, si on a des projets plus conséquents qui nécessitent des infrastructures, évidemment que là on n'a pas le budget. Mais aujourd'hui, à ce stade, on n'a pas de projet assez finalisé pour dire, il me faut Fr. 20'000.00, il me faut Fr. 30'000.00 pour le faire.

Et d'ailleurs, notre projet ce n'était pas de revenir forcément devant votre conseil avec des demandes financières, mais plutôt de créer, et on a été approché par le Canton de Genève dans ce cadre-là, dans le cadre de la politique de cohésion sociale en milieu urbain, de créer un partenariat avec le Canton de Genève qui permet de faire ces projets-là.

Parce que c'est clair que l'on n'a pas les dentistes sous le coude, ni même les infirmières dentaires, enfin pour faire de la prévention ou comme ça. Ce sont des gens qui doivent être formés à la santé bucco-dentaire notamment vis-à-vis des enfants, qui sont validés par le Service santé et jeunesse, etc.

Donc, c'est clair que si on fait des actions à ce niveau-là, eh bien on aura besoin des ressources cantonales. Donc, ce jour-là, soit le canton nous fournit ses ressources gratuitement parce que c'est un partenariat, soit on ne le fait, soit le cas échéant on viendra vous demander un crédit complémentaire de fonctionnement et puis vous aurez tout le projet détaillé, etc. On n'en est pas à ce stade-là aujourd'hui. Voilà.

M. MOSCHELLA (EVL) : Ouais, c'est la dernière hein, désolé, ahah. Euh, qu'est-ce-que je voulais dire ?

Oui, du coup personnellement moi je ne vais pas voter ce projet de motion, mais en tout cas je vous encourage à venir avec un projet, ou si quelqu'un est pris par le sujet, à refaire un projet de motion un peu plus précis ou plus détaillé, avec un sujet plus ciblé, histoire que l'on puisse effectivement travailler sur ce point, et puis faire un point plus complet de la communication de la commune autour de la santé, que l'on soit plus au su en tout cas de tout ce qu'il se passe, quoi. Voilà, très bien, merci beaucoup.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de motion 344.

Je sou mets le projet de motion 344 au vote du Conseil municipal avant, je demande au secrétaire d'en faire la lecture. [Lecture].

Que celles et ceux qui acceptent le projet de motion 344 sont priés de le faire en appuyant sur le « + », ceux qui refusent sur le « - », ceux qui s'abstiennent sur le « 0 ». Je lance le vote.

Le projet de motion 344 est approuvé par 20 oui et 7 non (27 votants)

Motion 344 dont la teneur est la suivante :

« Vu l'étude du Professeur Idris Guessous, Médecin-chef de service de l'équipe du service de médecine de premier secours montrant la corrélation entre le niveau socio-économique et l'accès aux soins

Vu que le Canton a déjà débloqué de l'argent (plus d'un million) pour mettre en place les structures et la géolocalisation des données

Vu que de reporter les data acquises et de les compléter de manière géolocalisée, il

faudrait un complément à l'apport du Canton d'environ Fr. 20'000.00 à Fr. 30'000.00

Vu qu'il serait intéressant pour la commune, dans son effort de rationalisation des coûts et dans la perspective d'optimiser la prévention de manière très ciblée dans les actions comme dans les messages (tabac, diabète, obésité, cardiologie, dentaire, etc...)

Vu que le Conseiller d'Etat, Monsieur Thierry Apothéloz, en charge du dicastère de la cohésion sociale, a exprimé sa volonté, lors de son intervention aux assises des assurances sociales du 19 novembre 2019, de rétablir l'accès à la médecine de manière équitable quel que soit le milieu socio-culturel

Vu qu'il s'agit d'améliorer la vie des Onésiens, de manière préventive et ciblée et de concentrer nos efforts en fonction de nos moyens financiers

Sur proposition de Monsieur Derouette

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

Par 20 oui et 7 non

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. De prendre contact avec le Professeur Idris Guessous afin de connaître les modalités financières pour une étude ciblée onésienne*
- 2. D'étudier, suite au rapport d'étude, la mise en œuvre de mesures préventives ciblées*
- 3. De chiffrer cette mise en œuvre et de proposer au Conseil municipal un projet de délibération incluant les points précédents. »*

* * *

12) Rues et zones piétonnes (projet de motion 366)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'un nouveau projet présenté par le groupe socialiste. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Monsieur STURCHIO, pour qu'il nous présente le projet.

M. STURCHIO (PS) : Merci, Monsieur le Président. Donc, juste un petit rappel, donc limiter l'accès d'une rue aux seuls piétons permet d'apporter des bienfaits à la population onésienne. La fermeture d'une rue doit permettre de créer un espace de rencontres intergénérationnelles.

C'est aussi l'idée centrale qui est la cohésion sociale au travers d'espaces supplémentaires qui s'inscrivent également en termes de développement durable.

Certaines rues se révèlent particulièrement sensibles et mal adaptées à la circulation automobile, et ce constat doit aussi s'imposer malheureusement à Onex.

Il y a indéniablement des bienfaits des rues piétonnes. L'aménagement des rues piétonnes sert de nombreux objectifs touchant au bien-être des usagers de la route et de la vie urbaine : sécurité accrue des piétons, diminution des nuisances liées aux véhicules motorisés, dynamisme et attrait du lieu.

Je relèverai enfin le chiffre que coûte le bruit généré par la circulation. Selon l'Office fédéral de l'environnement c'est un montant de Fr. 2'727'000.00 en 2017.

Je vous remercie de faire un bon accueil à cette motion, merci.

M. BURCKHARDT (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors pour un petit rappel, au 19^{ème} siècle quand on a popularisé la voiture, en fait il y a eu une grande levée de boucliers dans les villes. On a dit mais non, on ne veut pas de voitures dans l'espace piétons, c'est tellement dangereux, vous êtes fous de vouloir faire cela. Finalement on l'a fait quand même.

Aujourd'hui, je félicite le groupe socialiste de nous proposer un texte qui va dans le sens d'avoir des rues piétonnes, d'avoir moins de voitures et donc de sécuriser notre ville.

C'est ainsi que l'on pourra améliorer la qualité de vie des Onésiens, aussi leur santé.

Et puis ce sont des mesures efficaces pour offrir des espaces sécurisés particulièrement aux enfants. C'est tellement triste quand les enfants ne peuvent pas aller jouer à l'extérieur parce que c'est trop dangereux.

Mon groupe et moi, on rêve d'une ville où il y a davantage de places qui seraient données à l'humain plutôt qu'à la machine.

Et c'est pourquoi on vous invite à voter oui à cette motion.

Mme KATHARI DUMPS (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe Écho Vert'Libéraux va aussi soutenir ce projet de motion tout en espérant que le Conseil administratif l'étudiera si le vote passe, mais je n'en doute pas.

Évidemment, on est tous je pense qu'on est tous d'accord là-dessus, mais que ces fermetures et que ces rendus aux piétons encouragent les automobilistes à laisser leurs voitures où elles sont et ne pas reporter tout ce trafic sur d'autres axes qui, évidemment, à leur tour souffriront de bruit, de nuisances, de pollution, d'enfants en danger, etc. Merci Monsieur le Président.

M. FUSCO (MCG) : Merci Monsieur le Président. Sur le fond je suis tout à fait d'accord. Par contre, je pose la question, donc la fermeture d'une rue, qu'elle soit cantonale ou municipale, est-ce que l'on s'est posé la question par qui ? Qui décide de cela ? Merci.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Alors moi je remercie aussi le groupe socialiste d'avoir rédigé cette motion.

Vous savez que pour moi c'est une grande préoccupation, la pollution, le bruit, comment réguler cette circulation dont Onex, la commune, est victime, le trafic de transit et je réfléchis avec mes services sur le sujet.

Maintenant, par rapport à... pour répondre à votre question Monsieur FUSCO, donc évidemment quand il s'agit des routes communales, et bien nous avons, nous pouvons prendre les décisions, mais c'est sûr que sur la route de Chancy et la route du Grand-Lancy, et là où il y a les transports, les TPG qui passent, eh bien, c'est plus difficile.

On ne peut évidemment pas décider de dire que l'avenue des Grandes-Communes sera piétonne. Ça, ce n'est pas imaginable.

Mais il y a des zones où on peut réfléchir et puis on discute beaucoup aussi de la zone 30. Vous avez voté un certain nombre de projets de délibération sur la zone 30. Eh bien on peut aussi imaginer la zone 20, comme c'est le cas par exemple à Onex-Village, et voir dans la cité s'il y a d'autres routes que l'on peut mettre à 20 km/h. Ce sont des zones de rencontres qui sont aussi tout à fait intéressantes par rapport au bruit, davantage. Merci, Monsieur le Président.

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. On a souvent tendance à vouloir faire un peu des rues qui sont jolies, de faire des trucs très sympathiques où on roule et puis on se dit bah au pire les trottinettes dessus elles iront plus lentement, les patins à roulettes aussi, on va faire ça plus lentement et tout. Mais ça m'est arrivé plusieurs fois de me retrouver en livraison avec un diable ou des choses, etc., et puis des gros cartons, puis bah les petits pavés, les trucs, ça secoue tout et puis vous mettez tout par terre. C'est une problématique.

Je parle aussi des gens qui passent avec des poussettes où le bébé est secoué dans tous les sens, ce n'est pas terrible.

Et je rappelle pour ceux qui veulent avoir des exemples, on a la place Longemalle qui est totalement pavée, on a le quai des Bergues qui a été aussi totalement pavé. Si on va visiter la ferme Golay à Châtelaine, on voit que justement il n'y a que des cailloux, des choses, pour arriver on n'a pas d'endroit pour rouler dessus.

Et je tiendrai aussi à préciser que les chaises roulantes, il y a des personnes handicapées, ça leur provoque des crises. Donc, avoir des pavés ou des choses qui secouent sans arrêt ça provoque des crises et c'est très dangereux.

Comme je suis membre du Club de fauteuils roulants Genève, je sais qu'ils luttent là-contre, sur pas mal de choses. Donc, juste ne pas oublier de laisser des points roulants pour eux, merci.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Oui, le groupe PLR n'est pas contre, Monsieur le Président, excusez-moi, merci de me donner la parole.

Le groupe PLR n'est pas contre la piétonnisation de certaines zones. Il trouve néanmoins la motion assez vague et c'est pour cela qu'il demande son renvoi en commission.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le renvoi en commission du projet de motion 366.

Je sou mets le renvoi en commission du projet de motion 366 au vote du Conseil municipal.

Celles et ceux qui approuvent le renvoi en commission sont priés de le manifester en appuyant sur le « + », celles et ceux qui refusent sur le « - », celles et ceux qui s'abstiennent sur le « 0 ».

Je lance le vote.

Le renvoi en commission du projet de motion 366 est refusé par 17 non, 7 oui et 3 abstentions (27 votants).

On continue le débat. D'autres prises de parole ?

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Étant donné que le Conseil administratif va se pencher sur cette question, je crois qu'il y a une très grande différence à faire entre les zones piétonnes, les zones 30, les rues piétonnes, parce qu'il y a beaucoup de cas de différence.

C'est-à-dire est-ce que l'on veut vraiment assurer la sécurité des enfants et des personnes âgées, toutes les personnes qui se déplacent à pied dans une zone, que cela soit une rue, un chemin ou quoi que ce soit, et d'en faire quelque chose pour, euh, exclure les voitures uniquement et laisser les vélos, les trottinettes électriques, tout un tas d'autres véhicules se déplacer dans cette zone-là et qui risquent de générer des problèmes par rapport à ce faux sentiment de sécurité, laisser des enfants jouer dans la rue, etc.

Donc, je crois que c'est très important de savoir ce que l'on veut. Si on veut vraiment quelque chose de piéton, pour les piétons, même de façon temporaire, comme on l'a vu à certains endroits, ou bien si on veut uniquement exclure la voiture.

Et je crois que c'est aussi quelque chose pour laquelle on sera très attentif on va dire, de savoir quel est l'objectif, si c'est une croisade contre un certain nombre de véhicules ou bien si c'est vraiment pour favoriser la sécurité, le vivre ensemble, la marche, le déplacement, le jeu dans la rue, etc. Voilà, merci Monsieur le Président.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Par rapport à la motion, j'étais plutôt dubitatif parce que, notamment par rapport à la DGT qui peut interdire des modifications sur les routes. Je la voyais mal accepter des fermetures de routes.

Et puis, il y a aussi par rapport aux places de parking.

Mais, du coup, moi je suis plutôt pour accepter la motion, parce qu'en fait je suis assez curieux de voir ce qui va ressortir de l'étude. Et je pense que c'est à ce moment-là qu'il faudra discuter, en voyant ce qui ressort de l'étude, là où c'est possible, si on accepte ou pas telle ou telle rue de la fermer.

Donc, voilà je vous en joins à accepter cette motion pour laisser le Conseil administratif faire les études nécessaires, parce que ce sont quand même des zones piétonnes, voilà

c'est vers là que l'on doit aller dans l'avenir, aussi d'avoir un maximum de zones piétonnes et puis de mobilité douce, c'est important aussi. Merci.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Pour répondre au groupe, aux préoccupations du groupe PLR, oui je remercie Monsieur MOSCHELLA pour sa remarque et j'abonde dans ce sens-là.

On va se pencher sur cette problématique et puis voir les solutions qui s'offrent à nous et, bien entendu, je reviendrai avec une réponse et éventuellement peut-être un projet à vous soumettre et à discuter ensemble, et aller de l'avant sur ces différents projets avec votre accord, bien entendu. Merci, Monsieur le Président.

Le Président (MCG) : Plus de prise de parole. Je propose que nous lancions le vote pour le projet de motion 366.

Je sou mets le projet de motion 366 au vote du Conseil municipal avant, je prie le secrétaire de donner la lecture du dispositif. (Lecture).

Celles et ceux qui acceptent le projet de motion 366 sont priés de le manifester en appuyant sur le « + », celles et ceux qui refusent sur le « - », celles et ceux qui s'abstiennent sur le « 0 ».

Je lance le vote.

Le projet de motion 366 est approuvé par 20 oui, 6 non et une abstention (27 votants)

Motion 366 dont la teneur est la suivante :

«Vu que les rues et zones piétonnes se multiplient un peu partout, à Genève, en Suisse et à travers le monde

Vu le besoin de se réapproprier l'espace public et donc les rues dans le but de favoriser des lieux d'échanges et la mobilité douce

Vu la volonté de cohésion sociale

Vu les répercussions économiques positives de la diminution du bruit routier lié à la piétonnisation

Vu la présence d'associations de quartier

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 20 oui, 6 non et 1 abstention

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *D'identifier des rues qui pourraient faire l'objet de fermeture totale.*
2. *D'identifier des rues qui pourraient faire l'objet de fermeture occasionnelle, de type estival, par exemple une ou plusieurs semaines en été.*
3. *D'étudier l'opportunité d'étendre de telles mesures à un quartier et/ou zone de la commune.*
4. *D'étudier les fermetures occasionnelles en fonction d'un tournus dans plusieurs quartiers et/ou zones en fonction d'un agenda commun pour le déroulement d'activités définies à amont.*
5. *De réaliser des aménagements afin de permettre aux piéton.ne.s et aux commerces de gagner de la place pour renforcer la convivialité. »*

* * *

13) Aménageons le bord du Rhône (projet de motion 367)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'un nouveau projet présenté par le groupe socialiste et les Verts. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? [Silence].
Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame BRAUNSCHWEIGER, pour qu'elle nous présente le projet.

Mme BRAUNSCHWEIGER (S) : Merci, Monsieur le Président. Donc, je vais vous présenter ce projet de motion qui émane du groupe socialiste et du groupe des Verts. Donc, on l'a intitulé « Aménageons le bord du Rhône ». En fait, le but de cette motion c'est d'étudier dans quelles mesures un aménagement d'une plateforme au bord du Rhône, en collaboration avec la commune de Vernier, à proximité de la nouvelle passerelle, serait possible.

Donc, la passerelle elle se situe au niveau de l'embarcadère. Et puis cet aménagement permettrait à la population de se baigner et offrir une sortie sécurisée également pour celle qui fait la descente du Rhône depuis la Ville de Genève.

Donc, on pense aussi qu'il y a quelque chose à faire au niveau temporel, de profiter en fait de l'installation, de l'aménagement de cette nouvelle parcelle, afin d'aussi faire et d'offrir un aménagement de loisirs à proximité pour les Onésiens, mais aussi pour les passants, les habitants de Vernier, etc.

Le but c'est vraiment d'offrir un espace de fraîcheur qui serait vraiment bienvenu pour les habitants d'Onex, qui, on le sait, souffrent parfois, même souvent, l'été du phénomène des îlots de chaleur qui est une problématique urbaine de plus en plus récurrente et de plus en plus difficile dans le ressenti, je dirais, des habitants.

Et c'est une politique que la Ville d'Onex soutient et doit profiter, entre guillemets, de chaque occasion pour abonder dans ce sens au niveau des aménagements urbains qu'elle propose.

Donc, on pense que profiter de la nouvelle accessibilité offerte par la passerelle reliant Onex à Vernier est une opportunité à saisir et aussi du fait que cet endroit est très proche des Evaux, de la Cité d'Onex, de l'embarcadère, donc, peut toucher potentiellement un bassin de population intéressant.

On a aussi relevé évidemment le cadre très agréable, les éléments de nature, le fait que l'endroit soit peu fréquenté, à l'abri du bruit, et puis vraiment l'accès à la fraîcheur pendant l'été qui est quelque chose d'intéressant.

Il n'y a pas vraiment d'espace de détente et de relaxation équivalent selon nous pour l'instant à Onex.

Alors certes, il y a par exemple les espaces de pataugeoires, mais on ne pense pas que ce soit des espaces concurrentiels, mais plutôt disons que ça se complète dans l'offre, donc voilà.

On aimerait aussi appuyer sur le fait qu'une grande majorité des Onésiens n'a pas accès évidemment à une piscine privée ou plus simplement ne souhaite pas se déplacer hors de la commune pour se rafraîchir en été, car il n'y a pas vraiment beaucoup d'offres actuellement sur la commune pour cela.

Donc, pour résumer, à travers cette motion nous souhaitons vraiment démocratiser les accès à l'eau et créer un espace de convivialité partagée pour les Onésiens.

Donc, j'espère que le Conseil municipal réservera un accueil favorable à cette motion. Merci.

Mme WICKI (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Le PLR comprend l'intérêt de réfléchir au sujet.

Cela pourrait en effet être très joli et l'aménagement des bords du Rhône serait sans doute bien intégré dans le paysage.

Nous pensons toutefois que la question des aménagements des rives du Rhône devrait être traitée par le Canton. Les mesures évoquées relatives à la sécurité des personnes qui descendent le fleuve et les emplacements des éventuelles nouvelles plages, pontons et équipements de sécurité, devraient être étudiés par le Canton, en collaboration bien entendu avec les communes riveraines.

Si le Canton retenait un emplacement sur le territoire de la Ville d'Onex, le PLR serait tout à fait ouvert à discuter d'un tel projet.

Un autre aspect qui doit être évoqué et qui ne figure que très discrètement dans l'exposé des motifs est celui de l'impact sur la nature de ce projet.

Dans l'exposé des motifs, la Ville de Genève est citée en exemple pour des aménagements qu'elle a installés au bord du Rhône. De nombreuses personnes profitent de ceux-ci et se comportent tout à fait correctement, en appréciant d'être au cœur d'un milieu naturel et en le respectant.

Malheureusement, la ville doit aussi faire face aux incivilités multiples, générées par des usagers peu scrupuleux et peu respectueux de la nature, dont la seule préoccupation est de faire la fête.

Des panneaux de sensibilisation sont bien présents appelant à la responsabilité citoyenne et au respect des lieux. Force est de constater que cela ne suffit pas et la ville est bien incapable de faire respecter ces lieux, qui sont envahis de détritus pendant toute la saison estivale.

La Tribune de Genève a publié de nombreux articles en 2020 pour alerter et regretter les dégâts importants sur la nature. Aucune solution n'a été trouvée, malgré les moyens financiers et humains dont la Ville de Genève dispose et qui sont sans commune mesure avec les moyens limités de la Ville d'Onex.

Autre exemple : l'Aire, plus proche de chez nous puisqu'une partie est sur la Ville d'Onex. Plusieurs dizaines de millions ont été investis par le canton pour la renaturation que j'ai mis entre guillemets.

Quand on voit l'état des rives, c'est désespérant. Allez vous y promener.

Et vous remarquerez que ce ne sont pas uniquement des amoureux respectueux de la nature qui profitent des tables, des bancs et autres aménagements. Les nuisances sonores pour la faune, aussi bien de jour comme de nuit, les dégâts sur la flore avec des arbres arrachés, des feux sauvages, sont catastrophiques.

Et les espaces de délasserement ainsi que leurs environs sont jonchés de déchets et de détritus.

De plus, nous avons déjà du mal à Onex à gérer les incivilités, nuisances, désordre dans les espaces verts et les parcs de la commune. Pourquoi donc créer une opportunité, coûteuse en plus, d'autant que nous n'aurions pas la maîtrise de la population susceptible de fréquenter ce lieu ?

Commençons donc par avoir le contrôle sur ce qui existe déjà, avant de rajouter des endroits qui seront ravagés et dégradés, on le sait, en un rien de temps.

Il faut arrêter d'être utopiste et de penser que tous les gens prennent soin des infrastructures mises en place simplement avec la pose de panneaux de sensibilisation.

Il est temps de voir maintenant la réalité en face et admettre que la protection de la nature et son respect demandent que des nouveaux projets d'aménagement soient accompagnés de mesures ayant prouvé leur efficacité.

C'est pourquoi le PLR n'entre pas en matière et refusera cette motion. Merci, Monsieur le Président.

M. STARKENMANN (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors les Verts vont accepter cette motion, mais il y a quand même plein de petites choses.

Alors la première chose c'est qu'en fait on est tous ici pour faire des choses bien pour la Ville d'Onex et notre magistrate a déjà commencé à faire les démarches pour cette plateforme, elle a déjà vu les Autorités.

Donc, c'est déjà quelque chose qui est en cours, mais je pense que ce serait bien que peut-être les personnes intéressées se mettent ensemble et puis que l'on participe à ce projet de micro-territoire et que l'on rêve notre commune avec des aménagements.

Maintenant dans cette motion, j'aurais dû la signer, elle est arrivée trop tard, je n'ai pas pu faire mes corrections, donc j'ai retiré mon nom, mais il y avait deux-trois éléments qui ne jouaient pas.

Par exemple, la descente du Rhône. Alors la descente du Rhône elle risque d'être interdite, ce qui est extrêmement dommage parce que c'est quelque chose de très sympathique. Mais c'est vrai que quand on fait la descente du Rhône, et bien si on habite à Onex, on peut éventuellement descendre en bus, puis après si on a un débarcadère où on peut accoster, parce que de toute façon ça se fait maintenant, ça serait pas mal. Mais c'est clair que la descente du Rhône risque d'être interdite et même l'interdiction risque d'être mise en force cet été, ce qui serait très dommage.

Donc, cette motion aussi elle parle de la baignade. Alors il faut savoir que la baignade est strictement interdite et on n'aura aucune chance de pouvoir laisser des gens pouvoir se baigner.

Donc, au début moi je pensais que cette plateforme elle pourrait être plus dans l'eau, plutôt que sur la terre où on doit enlever des arbres et faire des accès. Et finalement ça ne sera pas possible parce que si on est dans l'eau, apparemment on va vraiment encourager les gens à aller se baigner.

Donc, ces plateformes elles devront être sur la terre plutôt. Mais, finalement, pouvoir accéder à ce bord du Rhône c'est quand même magnifique et puis il faut quand même faire quelque chose.

Donc, en tout cas les Verts vous recommandent de voter oui pour cette motion qui de toute façon pourra être après rediscutée en commission.

Mme KATHARI DUMPS (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Oui, alors la motion était intéressante, évidemment, et séduisante parce qu'on a envie de se baigner dans le Rhône, on a envie d'avoir un accès.

Il y a deux choses, enfin il y a plusieurs choses effectivement.

Bon, d'abord un projet intégré dans le site évidemment ça c'est le Canton et puis la commission des Monuments, de la nature et des sites, puisque vous savez que les rives du Rhône sont protégées. Et la commission est très sévère par rapport à ce qu'elle permet sur le Rhône, les rives du lac et d'autres cours d'eau.

Et on profite de la passerelle apparemment. Donc, il faut savoir que de dessous cette passerelle elle ne sera vraiment pas esthétique, hein. On pourra passer dessus rejoindre la commune de Vernier, mais mettre des plateformes très près de la passerelle, ça sera vraiment pas agréable du tout, ça ne sera pas beau de dessous, parce que vous aurez des immenses tuyaux là qui vont passer, et d'ailleurs c'est pour cela que l'on construit cette passerelle. Mais bon, ça c'est au point de vue esthétique, donc je pense que la CMNS de toute manière aura un grand mot à dire là-dessus, donc voilà c'est une question.

Et puis, euh, je pense que l'on peut soutenir les paroles, les propos du PLR par rapport au liting, par rapport aux déchets sauvages, par rapport à l'incivilité, par rapport à tous les problèmes qui se posent malheureusement sur ces endroits que l'on veut merveilleux, sympathiques, conviviaux, et où plus de la moitié des habitants, de la population, ne respecte pas.

Donc, on est un peu emprunté par rapport à cette motion, parce qu'elle est séduisante et, en même temps, elle pose pas mal de problèmes, de questions.

Donc, on verra par la suite ce qu'il va se passer pour ce vote, merci.

Mme MASÉ (UDC) : Merci, Monsieur le Président. Je voulais dire beaucoup de choses, mais certaines d'entre elles ont déjà été dites par Madame WICKI, par Monsieur STARKENMANN et par Madame KATHARI.

J'ajouterai juste, je vais peut-être me répéter, qu'effectivement les bords du Rhône sont une zone protégée au sens de la loi sur l'aménagement du territoire et qu'il faut donc faire preuve de retenue en matière d'aménagement.

Moi, j'étais particulièrement soucieuse par rapport à la nature environnante, mais Madame WICKI en a déjà parlé, ainsi qu'à la sécurité. Ça va inciter les gens à venir et puis à aller se jeter à l'eau. Il y a déjà eu beaucoup de problèmes de, je crois, de noyades aussi au bord du Rhône.

J'ajouterai juste une bricole à ce que ces trois personnes ont déjà dit. C'est que ça va certainement coûter, passez-moi l'expression, mais ça va certainement coûter la peau des fesses.

Alors, on peut se demander si cet argent que coûterait ce projet et que coûterait son entretien, ne serait pas mieux investi dans la création de places de crèches dans la cité, merci.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Bon, j'entends vos préoccupations par rapport à la nature. Mais moi, mettre la nature sous cloche, je trouve que c'est dommage, tout de même hein.

Donc, on a ces magnifiques bords du Rhône. Je suis allée sur place maintes fois avec mes services, seule, et j'ai bien regardé où est-ce que l'on pouvait éventuellement faire des aménagements, et j'y suis retournée avec le Canton, avec Alexandre WISARD, qui est à la tête du Service de renaturation des cours d'eau, et sur place très clairement il y a une chose que l'on ne pourra pas faire malheureusement, c'est de se baigner. Ça c'est évident que ce sera strictement interdit, de se baigner.

Donc, l'idée c'est euh, on a repéré deux lieux où éventuellement on pouvait poser euh, mettre, faire un aménagement pour que les gens ils puissent au moins s'asseoir et profiter de la fraîcheur, parce que cette ... la commune a été construite euh, la cité principalement c'est très dur, c'est très bétonné, on souffre des îlots de chaleur.

Vous savez bien que les températures augmentent régulièrement et de priver finalement la population onésienne de cet accès à la fraîcheur, où est-ce qu'ils iront se réfugier ? Ils iront se réfugier où ? A la Coop, pour profiter de la clim ? Acheter une clim pour être bien chez eux ?

Ça serait quand même dommage d'arriver à cette situation. Et je sais bien qu'il y a des gens qui le font, alors que quelque part ils ont une clim naturelle, en bas de leur immeuble.

Et je pense que c'est aussi une histoire d'éducation. Alors, moi j'ai été évidemment très sensible à ces articles qui sont apparus dans la Tribune de Genève disant à quel point il y avait des déchets qui étaient laissés au bord du Rhône, ça c'est évident.

Mais je pense que, au lieu d'interdire et de priver l'accès à ce plaisir, à cette fraîcheur, que ce paysage et ces bords du Rhône pourraient nous apporter, et bien je pense qu'il faut éduquer, et ne pas interdire.

Et en éduquant, et en trouvant des mesures, d'une manière ou d'une autre on y réfléchira, mais les gens ils ont le droit, en fait. Je pense qu'ils ont le droit d'aller profiter de la fraîcheur quand ils vivent au milieu de la cité et qu'ils souffrent de cela.

Par rapport aussi aux frais qui vous préoccupent, c'est vraiment, c'est une discussion dans le cadre de micro-territoire et c'est une collaboration, évidemment, que l'on mène avec le Canton, hein.

Ensemble, on regarde ces différents projets et ça se fait bien entendu avec la collaboration du Canton. Merci, Monsieur le Président.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Monsieur le Président. On oublie une chose, parce qu'on commence à parler de coût, il ne faudra pas faire comme si, il ne faudra pas faire comme ça, il faudra... Ici ce projet, c'est une motion qui lance une idée.

Une idée, vous savez qu'à Onex nous sommes à la recherche de zones ombragées. Madame la Maire l'a dit assez, la température va continuer à augmenter ces étés.

Nous allons avoir aussi au bord du Rhône, je vous rappelle que ça va se construire, qu'il va y avoir beaucoup de monde, et je pense que c'est bien de pouvoir canaliser peut-être les gens dans des zones de détente, de verdure, plutôt que de les laisser s'éparpiller dans la nature, et on sait, euh, le problème que ça peut poser.

Donc, pour nous l'idée est là et puis voilà. Voyons après ce qu'il en ressort ! C'est une bouteille à la mer qu'on lance, le Conseil administratif en fera un peu ce qu'il veut, mais je pense qu'il est aussi assez pour l'idée d'étudier cela, et puis voilà.

On aura assez le temps de dire oui, non, on ne veut pas ça, ça coûte trop cher, ou non on ne veut pas ça comme ça, etc., etc., quand on aura un projet sous les yeux !

Je voudrais juste simplement dire attention, parce qu'il y a dans le point 2 : D'étudier un aménagement conjoint avec la commune de Vernier, qui bénéficie d'un meilleur ensoleillement à cet endroit.

Je rappelle que ce sont des zones d'ombre que l'on cherche, hein, ce ne sont pas des zones ensoleillées. Il y en a assez aux Evaux, des zones ensoleillées. Moi j'en ai aussi, j'entends, il y en a assez. Ce sont des zones ombragées où les gens peuvent se détendre, se réunir.

Alors, laissons partir cette idée et puis on verra ce qu'elle peut donner.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Moi je reprends les deux points de demandes que nous faisons au Conseil administratif, si on accepte cette motion.

Le deuxième, Monsieur PASCHE l'a dit, on cherche des coins d'ombre et non pas des coins de soleil, donc c'est déjà curieux de demander d'étudier un meilleur ensoleillement.

Et le premier point, il est très curieux aussi. On demande d'étudier une plateforme pour que la population puisse se baigner. Monsieur STARKENMANN l'a dit, on ne pourra jamais se baigner.

Je mets entre parenthèses que la gauche estime que se baigner dans le Rhône ce n'est pas dangereux, mais se baigner dans une pataugeoire ça l'est. C'est quand même assez intéressant et pas très cohérent. En outre, on ne pourra jamais se baigner.

Moi, j'aurais tendance à dire aux auteurs, reprenez cette motion, retravaillez-la et revenez nous présenter une motion qui soit possible.

Parce que les deux points que vous demandez ne sont pas possibles ! Vous nous demandez de voter sur deux points pas possibles, c'est dommage.

Reprenez cette motion, retravaillez-la et puis revenez avec une motion sur laquelle on puisse voter, on puisse être d'accord. Merci, Monsieur le Président.

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. Déjà, oui moi je trouve qu'il y a plein d'idées ici, c'est bien, c'est une motion, ça fait plein d'idées.

Madame YUNUS EBENER, Madame la Maire, vous avez dit certaines choses qui me touchent, etc.

Quand j'entends que les Socialistes sont contre la pataugeoire parce que, voilà, je vous rappelle c'est une loi, donc on n'est pas contre la loi, on est pour la loi. Et vous qui êtes contre la loi, vous êtes pour la loi pour ne pas se baigner.

Donc, si vous allez contre la loi, dites qu'il faut aller se baigner. Donc, comme ça on sera plus clair.

Mais ce n'est pas ça. Moi, je connais plein de gens qui cherchent le soleil. Il y en a qui cherchent de l'ombre, mais il y en a d'autres qui cherchent le soleil, c'est la vie, on n'est pas tous pareils.

Après, je réfléchis et je me dis, tiens on peut avoir des brumisateurs, on peut avoir des coins, on peut avoir des coins lecture, on peut avoir des choses, c'est super, ça peut être intéressant.

Les déprédations, oui, il y en a. En traversant le parc de la Mairie, j'ai vu qu'il y avait des bancs, je pense qu'il y a des gens qui s'asseyent sur des bancs, et le soir il y a des gens qui laissent des canettes.

Donc, il faudrait peut-être enlever les bancs du parc de la Mairie. Il faudrait peut-être enlever les jeux, parce qu'il y a aussi des déprédations. Il faudrait enlever, en fait, tout ce qui pourrait être déprédé, tout ce qui pourrait être cassé, parce que l'on n'a pas la main dessus.

On va tout enlever, on va tout casser et puis qu'est qu'on va s'amuser.

Non, je pense qu'il faut prendre plutôt le problème autrement. Comme on a dit, c'est éduquons les gens, montrons-leur, proposons-leur des choses sympathiques, des choses belles, des choses incassables, ça sera mieux que de réparer sans arrêt. On a un ferblantier, on a plein de choses pour faire des choses intéressantes.

Laissons libre cours à notre imagination, c'est une motion, proposons plein de choses folles et au moment de voter, soyons réalistes, soyons francs, soyons clairs, ne soyons pas trop utopistes, bien que j'aime être utopiste.

Mais, ne dites pas non tout de suite, parce que soi-disant il restera des déchets, parce que deux ou trois trucs seront cassés, etc., et allez dire eh bien on ne fait plus rien ! Non, ça je n'aime pas cette vision. Merci.

Mme MASÉ (UDC) : Merci, Monsieur le Président. Je souhaite juste dire qu'actuellement, il me semble, il n'y a aucune interdiction pour la population d'aller au bord du Rhône, du reste j'y vais, ceux qui veulent se rafraîchir, ils peuvent y aller.

On n'a pas besoin d'un ponton pour cela, qui va coûter certainement beaucoup.

Ceci dit, le problème pour descendre au bord du Rhône, avec ou sans ponton, c'est qu'ensuite il faut remonter, c'est très raide, ça m'étonnerait que toute la population puisse bénéficier de ce genre d'équipement. Merci, Monsieur le Président.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Il y a quelques séances, Madame KAST, la voix du Conseil administratif, nous enjoignait de ne pas déposer des motions, enfin de calmer le rythme des motions parce qu'effectivement ça chargeait l'administration, et que la commune était en effectif limité de par sa capacité financière.

Et ce soir, on a une motion qui émane du parti socialiste et des Verts qui demandent d'organiser des baignades au bord du Rhône où alors, on vient de nous le confirmer, par la voix de Madame la Maire, il est interdit de se baigner au bord du Rhône dans cet emplacement, on le voit sur la carte, sur votre droite.

Alors, je ne comprends pas très bien la démarche d'inciter le Conseil administratif à travailler, à formuler une réponse, à se renseigner pour créer des zones, des plongeoirs, des plateformes pour que l'on puisse se baigner, alors que c'est interdit.

Je pense qu'il faudrait enlever le mot baignade dans la motion, dans l'exposé des motifs et dans l'invitation, dans l'incitation pour le Conseil administratif. Il faudrait plutôt travailler cette motion en commission et puis, peut-être en commission demander l'audition de celles et ceux qui s'occupent des aménagements du Rhône, celles et ceux qui s'occupent de la commission de la protection des rives du Rhône, et de regarder ce qui est envisageable de faire.

Mais là, c'est vraiment enfoncer une porte ouverte. On demande au Conseil administratif d'étudier quelque chose qui est, selon vos propos Madame la Maire, est interdit.

Donc, je reste très perplexe, je vous inciterai à renvoyer cette motion à une commission pour reformuler ou, respectivement, de recevoir les différentes autorités de l'État pour voir ce qui est possible de faire dans ce contexte-là, merci.

Mme BRAUNSCHWEIGER (S) : Merci, Monsieur le Président. Alors merci pour vos retours intéressants.

Je salue le compliment utopiste. En tant que jeune socialiste, je le prends très bien, donc merci.

Par rapport à ce qu'a dit Madame la Maire, justement il me semble que cela abonde plutôt dans le sens que le Canton est à priori plutôt partant sur l'idée.

Après, bien sûr, il faudra faire une étude de faisabilité, c'est un projet de motion, donc c'est à voir plus tard.

Maintenant, sur vos arguments quelque peu euh, sur la sécurité, sur le fait que l'on ne peut pas contrôler des gens, sur le fait qu'au bord de l'Aire il y a eu des incivilités, je m'excuse, mais c'est un peu euh... je ne sais pas, tout ce discours sur le contrôle, je ne le trouve pas très positif, ni enrichissant, ni très émancipateur pour la population onésienne.

Donc, là-dessus, je ne comprends pas vraiment l'argument.

Quant à l'argument de l'accessibilité de Madame MASÉ par rapport à la topographie, soit ! Mais, alors qu'est-ce que l'on fait, je veux dire il y a une passerelle qui va être installée, c'est une amélioration de l'accessibilité, je trouve l'argument pas très riche, pour le coup.

Donc, voilà, j'entends vos requêtes ou vos commentaires. Si on doit aller en commission, on le fera. Mais je pense que là, on en est au stade de la motion et puis qu'il faut juger ce qu'il en est pour l'instant, merci.

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. Je ne vais pas répéter ce qu'a dit ma préopinante.

Mais juste pour le point de vue du Canton, il faut que le Canton fasse quelque chose, il faut que le Canton s'occupe de ça... Eh bien oui, votons la motion, comme ça notre Maire pourra aller vers le Canton et dire oui, le Conseil municipal aimerait faire quelque chose.

On est déjà en train de travailler dessus. Donc je vois déjà une réponse de la Mairie qui dira on travaille dessus, on est déjà en négociation avec le Canton, il y a des pistes qui sont possibles, il y en a d'autres pas, qu'est-ce que vous voulez privilégier ?

Et c'est une réponse qui est déjà pratiquement toute faite, d'après ce que j'ai entendu et si je ne me trompe pas, avec l'habitude ça doit être ça.

Donc, on ne va pas travailler énormément sur la réponse à cette motion. J'espère qu'elle travaille beaucoup plus avec le canton, qu'on ait un beau truc.

Et si après on a des idées qui viennent, que cela soit du Canton, de Vernier, des autres, bah prenons-les.

Mais donnons un message que oui, ça serait peut-être sympathique de faire quelque chose.

Et puis, si tout à coup le Canton revient et puis il dit : Onex, vous êtes bien gentils, mais on va tout faire à Vernier parce que c'est mieux chez eux, eh bien tant pis pour nous, on ne pourra pas, on ne le fera pas, bah ça sera la réponse.

Mais, allons vers le Canton. Si on attend que le Canton fasse quelque chose pour Onex, et bien on peut attendre longtemps. Peut-être allons leur tirer les oreilles en leur disant : Nous, on veut quelque chose ! Merci.

Mme MASÉ (UDC) : Merci, Monsieur le Président. J'ai une question. J'ai une question pour celui ou celle qui pourra répondre.

Est-ce que l'on sait, à peu près, pour avoir un ordre d'idée, combien pourrait coûter un tel projet, pour son installation et pour son entretien par la suite, s'il vous plaît, merci.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Alors, c'est difficile pour moi de me prononcer sur un projet, parce que pour l'instant nous n'avons fait que, aller voir sur place où c'était possible d'aménager, de constater que la baignade ce n'était pas imaginable.

Donc, il n'y a pas pour l'instant de projet.

Mais, bien évidemment que, encore une fois Madame MASÉ, je le répète, si la commune doit dépenser un franc, c'est vous qui décidez.

Donc, moi je vais venir devant le Conseil municipal avec un projet, et sans votre accord, je ne peux rien faire. Donc, à ce moment-là, vous pouvez dire c'est trop cher ou ce n'est pas assez cher, il y a peu de doute, hein, mais on ne peut pas évoquer de chiffres pour l'instant, vu qu'il n'y a rien.

Le Président (MCG) : Je vous rappelle qu'il y a eu un renvoi en commission, donc une personne de prise de parole par groupe. Madame RUIZ, je vous donne la parole, mais après je crois qu'on a fait le tour.

Mme RUIZ (S) : Merci, Monsieur le Président. Je prends la parole parce que je perds patience.

Je voulais juste vous rappeler le point 35 du règlement : une motion charge le Conseil administratif d'étudier une question déterminée. Il me semble important de le rappeler, d'une part. Et quand il s'agit d'étudier, un renvoi en commission n'est pas du tout pertinent. Merci.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le renvoi en commission du projet de motion 367.

Je soumetts le renvoi en commission du projet de motion 367 au vote du Conseil municipal.

Celles et ceux qui approuvent le renvoi en commission sont priés de le manifester en appuyant sur le « + », celles et ceux qui refusent sur le « - », celles et ceux qui s'abstiennent sur le « 0 ».

Je lance le vote.

Le renvoi en commission du projet de motion 367 est refusé par 21 non, 5 oui, et une abstention (27 votants)

Le Président (MCG) : Je crois qu'on a bien débattu sur ce point. Je propose que nous lancions le vote pour le projet de motion 367.

Je sou mets le projet de motion 367 au vote du Conseil municipal avant, je prie le secrétaire de donner la lecture du dispositif. (Lecture).

Celles et ceux qui acceptent le projet de motion 367 sont priés de le manifester en appuyant sur le « + », celles et ceux qui refusent sur le « - », celles et ceux qui s'abstiennent sur le « 0 ».

Je lance le vote.

Le projet de motion 367 est approuvé par 17 oui, 8 non et 2 abstentions (27 votants)

Motion 367 dont la teneur est la suivante :

« Vu l'engouement de la population pour la baignade en été,

Vu la proximité relative de la future passerelle du Rhône, du centre sportif des Evaux, de la cité d'Onex et de l'embarcadère d'Onex,

Vu la volonté de la commune d'Onex de favoriser la création d'espaces de qualité,

Vu que la construction de la passerelle amènera les machines permettant la réduction du prix d'un tel aménagement,

Vu la beauté naturelle du site et son fort potentiel attractif,

Vu le nombre important de baigneuses et baigneurs qui effectuent la descente du Rhône en été,

Vu que le développement de la baignade en l'absence d'aménagements adéquats, ne propose pas un environnement suffisamment sécurisé pour les baigneurs et pour la préservation de la nature aux abords des berges,

Vu l'exposé des motifs,

Sur proposition des groupes des Socialistes, et des Vert.e.s,

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 17 oui, 8 non et 2 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *D'étudier l'aménagement d'une plateforme au bord et sur le Rhône autour de la nouvelle passerelle piétonne afin de permettre à la population de se baigner et de se relaxer, mais aussi afin d'offrir une sortie sécurisée aux baigneurs effectuant la descente du Rhône*
2. *D'étudier un aménagement conjoint avec la commune de Vernier qui bénéficie d'un meilleur ensoleillement à cet endroit. »*

* * *

14) Rapport de la commission Citoyenneté, communication et pétitions (CCP-1575) - Pétition "Bruit routier à l'avenue du Bois-de-la-Chapelle" (PET-08) Rapporteuse : Madame Sara RUIZ

Le Président (MCG) : Madame Sara RUIZ, je vous remercie pour votre excellent rapport et je vous passe la parole.

Mme RUIZ (S) : Merci, Monsieur le Président. Je ne vais pas m'étendre sur le sujet. Je ne voulais pas ajouter grand-chose au rapport.

Je voulais insister ou, en tous les cas, mettre en valeur en fait cet outil qu'est la pétition.

C'était pour moi la première commission où des pétitionnaires venaient. Et j'ai trouvé excellent de pouvoir être au contact de la population onésienne aussi, enfin de manière aussi rapprochée.

Les résultats de cette commission sont plutôt satisfaisants, puisqu'on a pu répondre favorablement à la demande des pétitionnaires.

Donc, voilà je voulais mettre en valeur le travail qui avait été effectué par les commissionnaires ce soir-là et mettre en valeur surtout le lien que cela permet de créer avec nos concitoyens et nos concitoyennes. [silence] J'ai terminé Monsieur le Président.

Mme KAST : Petit point de procédure. Encore une fois je n'étais pas à la commission, donc je n'ai pas d'éléments de fond.

En fait, ce rapport de commission où on a vu ce qu'il s'est passé, et c'est très bien expliqué, il manque une petite chose. Il lui manque un préavis à l'attention du Conseil municipal.

En fait, lorsque l'on traite une pétition, alors les autres objets aussi, mais une pétition plus particulièrement, il y a une petite procédure à suivre.

Lors de la précédente législature, on avait prévu une sorte de petit explicatif et ce petit explicatif a disparu dans les archives de CMNet. Mais en fait, on l'a fait ressortir des archives de CMNet à cette occasion, et donc, il faut que la commission donne un préavis.

21600

Donc, maintenant je propose qu'effectivement les gens de la commission expliquent qu'est-ce qu'il est ressorti des discussions et que, sur cette base, le Conseil municipal se détermine sur ce qu'il veut faire de ladite pétition.

Mais je crois que Madame la Présidente de ladite commission va se déterminer là-dessus.

Mme DIOP (S) : Merci, Monsieur le Président. Juste un petit rappel par rapport à la procédure.

Donc, c'est en commission que nous on doit conclure, soit en transformant la pétition en motion, en résolution ou en projet de délibération.

La deuxième option que l'on a c'est, soit la renvoyer au Conseil administratif avec nos recommandations ou bien l'ajourner ou classer la pétition.

Donc, et je pense que c'est cela qui manque des fois lors de nos différentes séances de commission, et ce serait bien que l'on se rappelle de cette procédure même avant de commencer, comme ça tout le monde l'a en tête.

Il ne s'agit pas de voter, mais juste un petit rappel par rapport aux trois différentes options que nous avons. Je vous remercie.

Le Président (MCG) : Donc, nous devons voter le renvoi au Conseil administratif de pétition PET-08 ?

Mme KAST : Ce n'est pas encore tout à fait clair. Alors, en fait la commission aurait dû proposer quelque chose au Conseil municipal.

De ce que les deux intervenantes ont dit, de ce que j'ai pu lire du rapport, en fait la proposition qui n'a pas été formellement écrite, c'est de renvoyer la pétition au Conseil administratif puisque toute une série de mesures ont été entreprises, sauf erreur, Madame la Maire, vous le confirmez, et que les pétitionnaires, en apprenant ces mesures-là, étaient satisfaits. Donc, il n'y a pas lieu de faire quelque chose de plus.

Donc, en fait, finalement il faudrait aujourd'hui soumettre au vote du Conseil municipal le renvoi de commission, de la pétition, pardon, je vais y arriver, auprès du Conseil administratif, si tant est que ce soit effectivement la volonté de la commission, ce qu'il me semble avoir été compris dans le texte, puisqu'il n'y a pas de préavis formel.

Mais, on pourrait tout à fait imaginer que certains Conseillers municipaux disent : non pas du tout, on va faire une délibération, ou non pas du tout, on veut faire une résolution, ou non pas du tout ça n'a aucun intérêt cette pétition, on veut la classer.

Voilà, ce sont simplement les options qui s'offrent à nous.

De ce que j'entends et de ce que j'ai lu, la proposition majoritaire c'est de renvoyer au Conseil administratif.

Donc, il faudrait, Monsieur le Président, dire : celles et ceux qui sont d'accord, tel que ne l'a pas préavisé formellement mais l'a pensé très fort la commission de renvoyer la

pétition numéro je-ne-sais-plus-combien au Conseil administratif, veulent bien l'exprimer en levant la main, à moins qu'il y ait des gens qui veulent faire autre chose de cette pétition, auquel cas il faut qu'ils s'expriment pour dire on veut en faire autre chose. Et si oui, quoi !

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Ayant lu le rapport et étant fraîchement assermenté en tant que Conseiller municipal, je demande formellement un renvoi au Conseil administratif de cette pétition, un vote pour le renvoi au Conseil administratif.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. C'était pour dire la même chose. Il s'agit d'un habitant qui habite à la rue du Loup, qui se plaint de bruit au Bois-de-la-Chapelle. Il a écrit le 22 juin et le 2 février.

Je vous invite à renvoyer le courrier au Conseil administratif pour qu'il prenne les mesures nécessaires.

Le Président (MCG) : Suite au rapport de commission, je propose que nous lancions le vote pour renvoyer la pétition PET-08 au Conseil administratif.

Je soumetts le renvoi de la pétition PET-08 au Conseil administratif, au vote du Conseil municipal.

Celles et ceux qui acceptent le renvoi de la pétition PET-08 au Conseil administratif, veuillez le manifester en appuyant sur le « + », celles et ceux qui refusent sur le « - », celles et ceux qui s'abstiennent sur le « 0 ».

Je lance le vote.

Le renvoi de la pétition PET-08 au Conseil administratif est approuvé à l'unanimité des présents (27 votants)

**15) Rapport de la commission Urbanisme (URB-1568) – Modification de zone et image directrice d'Onex-Centre
Rapporteuse : Madame Suzanne KATHARI DUMPS**

Le Président (MCG) : Madame KATHARI DUMPS, je vous remercie pour votre excellent rapport et je vous passe la parole.

Mme KATHARI DUMPS (EVL) : Merci, Monsieur le Président. C'était une commission un peu particulière qui était en réalité une présentation de cette modification de zone et image directrice d'Onex-Centre, avec questions-réponses à la fin.

Je crois, si mes souvenirs sont bons, il y avait Frédéric PITTALA, Nicolas CLÉMENCE et vous-même, Madame YUNUS EBENER, et puis... c'est juste ? Non. Et puis il y avait le mandataire encore, pardon, dont j'oublie à chaque fois le nom.

Et cette commission n'a pas été suivie d'un vote. Donc, on en est resté là, c'était plutôt une présentation.

Et peut-être que je peux en profiter pour savoir, pour connaître le suivi de ce dossier qui est très sensible, et puis donc, on n'a plus eu de nouvelles depuis euh, c'était au mois d'octobre je crois, voilà.

Donc, ce serait volontiers, Monsieur le Président, que vous passiez la parole à Madame YUNUS EBENER.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Oui, en effet, à cette séance il n'y avait pas Monsieur PITTALA mais Monsieur Nicolas CLÉMENCE, le mandataire et moi-même.

Et l'idée c'était donc, euh, il y a eu une étude qui a été lancée lors de l'ancienne législature pour voir comment est-ce que l'on pouvait faire évoluer le centre d'Onex et est-ce qu'il pouvait y avoir des modifications de zone.

Le mandataire a fait son étude et, lors de cette commission, l'idée c'était de montrer les résultats de l'étude du mandataire. Mais c'était vraiment... Il nous informe des possibilités et de l'évolution que l'on peut mettre en place dans le centre d'Onex.

Mais on a été, moi j'ai été sensible à vos propositions, à vos questionnements, le fait d'éviter qu'il y ait dans le centre de notre commune, qu'on évite de construire en zone 3, la zone 3 ça correspond à la cité, mais plutôt que l'on reste dans des gabarits plus raisonnables.

Aujourd'hui les gabarits d'Onex-Centre, c'est la zone 4B ce qui correspond à environ 10 mètres, et l'idée c'est de monter de deux étages et d'en faire une zone 4A, d'environ 15 mètres.

Et si on modifie ce gabarit, ce qui sera extrêmement intéressant pour Onex, c'est qu'enfin on va pouvoir, et c'est l'enjeu de la modification de la zone, c'est que l'on puisse finalement influencer au niveau horizontal.

Chaque construction qui se fera, chaque demande qui se fera pour augmenter de deux étages un immeuble, et bien ils devront présenter un PLQ et il devra recevoir notre aval et voir comment est-ce que l'on peut aller de l'avant avec ça.

Et ça nous permettra vraiment de voir au niveau horizontal les améliorations que l'on peut apporter pour le bien-être des Onésiennes et des Onésiens. Merci Monsieur le Président.

Mme KATHARI DUMPS (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Oui, effectivement c'est ce qui a été exposé en commission, mais la réaction des Conseillers municipaux qui étaient présents a été assez euh...je ne dirais pas violente, mais presque, parce que c'est une image directrice qui a heurté la sensibilité des présents.

Bon vous venez d'exposer un peu ce qu'il s'est passé, mais ce que moi j'aimerais savoir c'est : qu'est-ce que l'on fait de ce dossier et comment il va être suivi.

Est-ce qu'il retourne en commission ? Qu'est-ce qu'il se passe avec ce dossier, parce que là ce n'est pas très clair.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Alors là, nous ce que l'on doit mettre en place, c'est qu'on a écouté vos demandes.

Donc, dans la modification de zone, on ne va pas faire des gabarits de la cité. On va faire des gabarits de 15 mètres, hein, on va passer de 10 mètres à 15 mètres. On passe de la zone 4B à la zone 4A.

Et le fait d'avoir apporté ces modifications, elles vont nous permettre justement de faire des jolies réalisations au sol. Parce que c'est ça qui est finalement important.

Si on décide de geler et de ne rien faire, et bien on ne peut pas du tout influencer ce qu'il se passe au niveau des trottoirs, au niveau de tout ce qui entoure un immeuble.

Et nous ce que l'on aimerait justement c'est d'améliorer cette partie-là de la commune, parce que c'est celle qui nous touche et c'est là où on se balade. Et c'est comme ça que l'on peut améliorer finalement l'environnement et de la population, c'est d'influencer le bas de l'immeuble.

Donc, on met en place la procédure avec le Canton et ça, cette modification de zone, elle doit passer devant le Canton.

On a aussi l'intention, alors on voulait faire une présentation avec la population. On avait fait... il y avait cette volonté du Conseil administratif. Malheureusement, et bien tout cela ne pourra pas se réaliser à cause de la Covid. C'était quelque chose que l'on avait imaginé.

Mais j'ai quand même bon espoir que ce printemps, en avril ou au mois de mai, et bien qu'on puisse rassembler les propriétaires, leur faire une présentation, à la population aussi, en espérant que les mesures sanitaires nous le permettent.

Mais, je ... enfin si vous voulez on peut faire une commission, hein, pour discuter à nouveau de cela. Je ne suis pas sûre que l'on prolonge cette discussion en plénière.

Par contre, si vous souhaitez que l'on en discute en commission, vous pouvez faire une demande pour une commission.

Parce que là, ça va faire du ping-pong, et une discussion entre nous ça va prolonger la séance, alors que l'on pourrait en rediscuter en commission. Merci, Monsieur le Président.

Mme KATHARI DUMPS (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Oui, je ne suis pas très satisfaite de votre réponse, parce que, ok, cette modification de zone apparemment vous l'avez déjà décidée, alors qu'en commission on n'a rien voté, ce n'est pas arrivé devant le Conseil municipal en plénière.

Donc vous voulez, si j'ai bien compris, proposer ces modifications de zone au Canton, par contre vous ne le présenterez pas au Conseil municipal ? C'est ça ?

Parce que moi je veux bien en rediscuter en commission, mais il faut qu'il en sorte quelque chose d'une volonté municipale, et là il n'en ressort rien du tout.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Disons que lors de la commission, ce qui a heurté les Conseillers municipaux et municipales, c'étaient les gabarits au centre de la cité, la zone 3.

Et ça, on ne va pas faire ! Donc... (intervention)

Mme KATHARI DUMPS (EVL) : (inaudible, sans micro)

Mme la Maire : ... Parce que... oui, mais c'est pour ça que moi je vous propose d'en discuter, de voter une commission et puis d'en discuter en commission.

Je pense que c'est la meilleure, euh, je réitère ma demande de proposer une commission et on en discute en commission.

Le Président (MCG) : Donc, est-ce qu'une personne veut renvoyer en commission le rapport de la commission Urbanisme URB-1568 ? Qui demande la parole ?

Mme KATHARI DUMPS (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Alors, je demande effectivement le renvoi en commission du rapport de la..., enfin de la modi... enfin comment il faut le dire ? Rapport de la commission Urbanisme URB-1568 ? C'est juste ? Ok.

Le Président (MCG) : Que celles et ceux qui approuvent le renvoi en commission du rapport de la commission Urbanisme URB-1568, veuillez le manifester pour le « + » pour le oui, le « 0 » pour l'abstention et le « - » pour le non.

Madame KAST, avant le vote, vous avez la parole.

Mme KAST : Oui, merci Monsieur le Président. Je suis désolée mais ça n'a absolument aucun sens de renvoyer un rapport en commission ! Il n'y a pas d'objet, c'est une séance d'information.

Vous pouvez renvoyer le rapport, ce que vous voulez en commission, puis il va se passer quoi ? (intervention)

Mme KATHARI DUMPS (EVL) : (inaudible, sans micro)

Mme KAST : Mais j'entends bien, Madame KATHARI, mais c'est parce que ce n'est pas le moment.

Non, la procédure viendra, lorsqu'elle viendra. Là, c'est une séance d'information, on est très en amont.

Madame YUNUS EBENER a eu l'élégance de vouloir vous informer de l'état des réflexions et c'était un peu, je crois pouvoir dire, dans la lignée des séances de présentation que l'on a faites à la rentrée comme moi j'ai présenté les activités du Service social.

Elle a présenté ce projet puisqu'il est au stade, bah, le précédent Conseil municipal avait voté cette étude. Donc, elle a présenté les travaux de cette étude.

Mais si la procédure elle s'enclenche, évidemment que vous allez devoir vous prononcer. Et puis là, vous aurez un projet concret et puis vous aurez effectivement les gabarits, la zone proposée, des choses extrêmement concrètes !

Là, vous avez eu une présentation générale des enjeux autour de la problématique et vous faites un rapport parce que c'est une commission officielle et qu'elle suscite un rapport.

Maintenant, vous pouvez renvoyer en commission, mais on en fait quoi après ? (intervention)

Mme KATHARI DUMPS (EVL) : (inaudible, sans micro)

Mme KAST : Non, il y a un préavis du Conseil municipal. Il y a un préavis du Conseil administratif, enfin il y a, il y a... Certaines étapes de la procédure c'est le Conseil administratif qui se détermine, puis un moment donné cela passe au Conseil municipal.

Bah oui, c'est... alors, alors, heu, dans la série des petits mémentos qui avaient disparu sur CMNet, enfin pas disparu mais partis dans les archives, il y en a un sur les procédures d'aménagement du territoire.

Je crois l'avoir vu passer, ce jour. Si ce n'est pas le cas, on va s'assurer qu'il remonte.

Mais lorsque vous avez une procédure, là on parle, on parle d'une étude qui a été votée par le Conseil municipal pour préparer un changement de zone, conformément au plan directeur communal. Ok.

Cette étude, elle a donné à des réflexions qui vous ont été présentées, mais elle doit donner à une décision. Et la décision c'est de dire, et ça c'est le Canton qui fait ça, on change de zone ou pas. Et puis si on change de zone, quelle zone on prend ? Ça, c'est la procédure de modification de zone.

A ce moment-là dans le processus, il y a un moment donné le Conseil municipal, il donne son avis là-dessus. Et à ce moment-là vous ne le donnez pas sur un avis, sur des réflexions, sur des choses qui peuvent être encore sujettes à discussion, mais sur un projet concret, qui est soumis aux procédures cantonales, etc.

Et ça, ça vous aurez l'occasion de le faire évidemment. La procédure...d'ailleurs ce n'est pas une question qu'on veut ou pas, c'est dans la loi. Donc, on ne veut pas c'est la même chose ! Donc, ça vous aurez l'occasion de le faire.

Aujourd'hui, à ce stade, si on en renvoie ce rapport en commission, mais moi je n'ai pas de problèmes, hein, je pense que Madame YUNUS EBENER non plus, hein, on peut aller, on part en commission tous les trois jours sur cette question, mais on en fait quoi, je veux dire ? (intervention)

Mme KATHARI DUMPS (EVL) : (inaudible, sans micro)

Mme KAST : Alors j'ai envie de dire d'abord le Conseil administratif avec validation du Conseil municipal, puisque c'est déjà dans le plan directeur communal

21606

qui a été voté par le Conseil municipal, évidemment le précédent, mais néanmoins voté, et en force.

Et vous savez qu'un plan directeur communal c'est une dizaine d'années. Donc, forcément ce ne sont pas les mêmes qui le votent et ceux qui l'appliquent après.

Donc, le Conseil administratif a représenté au précédent Conseil municipal un crédit d'étude que le Conseil municipal a accepté, donc ensemble, pour mettre en œuvre ce que le plan directeur communal avait déjà identifié, c'est-à-dire préparer une modification de zone sur ce secteur. Et on en est là ! [intervention]

Mme KATHARI DUMPS (EVL) : [inaudible, sans micro]

Mme KAST : Alors, il y a deux préavis mais ils ne sont pas en même temps. C'est-à-dire que le Conseil administratif le donne au moment du début du lancement de la procédure cantonale, et le Conseil municipal le donne avant la finalisation de la procédure cantonale, je crois que c'est, là, je ne suis pas tout à fait sûre de mon coup.

Mais en gros, le Conseil administratif le donne au moment du lancement de l'enquête technique et de l'enquête publique, et le Conseil municipal le donne à l'issue de l'enquête publique.

Mais en tout cas avant la décision cantonale. Ça c'est clair qu'il y a une décision du Conseil municipal avant la décision cantonale. Voilà.

Mme KATHARI DUMPS (EVL) : Ok, bon, alors je retire ma demande de renvoi en commission et je vais rester attentive. Merci.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Maintenant si vous souhaitez que l'on se revoie en commission pour rediscuter, et bien moi c'est cela que je vous propose, c'est de demander une commission pour que l'on puisse discuter de la modification de zone.

Mme KATHARI DUMPS (EVL) : [inaudible, sans micro]

Mme la Maire : Oui, moi vraiment je vous propose de demander une commission, on agende une commission, on se revoit et puis on rediscute. Oui, oui. Non, ce n'est pas la même chose, c'est que... ah voilà ! Voilà, exactement. Merci Monsieur le Président.

Le Président (MCG) : Ok. Donc il y a un renvoi en commission ou pas ? Non, ok, on est parfait.

**16) Rapport de la commission Bâtiments (BAT-1576) – Visite du théâtre Onex-Parc
Rapporteuse : Madame Nathalie BRAUNSCHWEIGER**

Le Président (MCG) : Madame BRAUNSCHWEIGER je vous remercie pour votre excellent rapport et je vous passe la parole.

Mme BRAUNSCHWEIGER (S) : Merci, Monsieur le Président. Donc, comme vous l'avez dit, c'était la visite du théâtre qui faisait suite en fait à la proposition de Madame KLEINER sur l'Astr'Onex, et je n'ai rien à ajouter à ce rapport, merci.

M. PASCHE (Ve) : Oui c'est Monsieur PASCHE, mais ça ne fait rien. Monsieur PASQUIER a bien parlé ce soir, donc je veux bien que vous m'appeliez Monsieur PASQUIER (rires).

Oui, non, je voulais juste remercier, euh, la visite, euh, l'initiative de Madame KLEINER pour la visite de ce théâtre qui, et je le connaissais pourtant, mais offre vraiment un potentiel de développement pour la vie associative onésienne.

Je rappelle que ce théâtre est peu utilisé, pour ne pas dire pas utilisé, et c'est dommage d'avoir ça qui a un..., d'avoir tout ce théâtre, avec ses salles annexes, etc.

Euh, Madame KLEINER nous a parlé éventuellement de projets là-dessus qui vont tout à fait dans mon sens et que je trouve vraiment bien.

Alors voilà, c'était juste pour remercier Madame KLEINER pour son initiative pour la visite du théâtre.

**17) ACG - Décision de l'AG du 16.12.2020 concernant :
- L'octroi, en 2021, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une
subvention de fonctionnement de 1 million de francs en faveur de son dispositif
d'urgence sociale destiné aux sans-abris**

Le Président (MCG) : A titre personnel, j'approuve pleinement la décision de l'Association des communes genevoises (ACG). Je remercie notre Conseillère administrative de l'avoir soutenue lors de l'assemblée générale de l'ACG.

Il me semble équitable particulièrement en cette période durant laquelle les plus démunis souffrent encore davantage, que l'ensemble des communes à travers le FI soutienne les actions de la Ville de Genève.

Madame KAST je vous remercie de décrire brièvement les actions que mène la Ville de Genève à travers cette politique publique.

Mme KAST : Mais à vos ordres, Monsieur le Président (rires). Non, je vous rappelle juste la procédure.

Donc, lorsque le Conseil administratif considère que la décision de l'ACG n'est pas une bonne décision, il vous propose un projet de résolution pour exercer le droit de référendum facultatif des communes.

Alors que lorsque le Conseil administratif considère que cette décision est une bonne décision, il ne vous le propose pas et c'est à vous de le faire si vous n'êtes pas d'accord avec.

Ça c'était juste pour les aspects formels. Maintenant, sur le fond, bien volontiers Monsieur le Président.

Je vais commencer peut-être par la fin. Je vais d'abord vous préciser que cette décision a été votée au sein de l'Association des communes genevoises à l'unanimité des communes présentes ce soir-là. Madame KLEINER représentait la Ville d'Onex à cette séance.

Et donc, concernant évidemment le vote d'Onex, et bien nous avons été favorables, donc nous considérons que c'est une bonne décision, donc nous ne vous avons pas proposé de résolution.

Maintenant, vous avez un certain nombre d'explications qui sont marquées dans cet exposé des motifs. La question des sans-abris est une question qui fait débat entre le Canton et les communes depuis un moment. Puisqu'en fait vous pouvez éplucher la loi cantonale dans tous les sens, il n'y a rien dedans.

Donc, finalement personne n'est responsable de la question des sans-abris.

Néanmoins, une commune le fait, et j'ai bien dit une commune le fait et non pas les communes le font. Une commune le fait et c'est la Ville de Genève, depuis plus de 18 ans, en ouvrant notamment des abris PC et puis après d'autres types d'hébergement d'urgence, notamment pendant les mois d'hiver et depuis, effectivement, une petite vingtaine d'années.

Aujourd'hui, le débat est de dire est-ce que c'est vraiment à la Ville de Genève d'assurer cette tâche toute seule, sans le partenariat des autres communes, sans le partenariat du canton, dans la mesure où finalement un sans-abri, par définition il n'appartient à aucune commune ! Puisqu'un sans domicile fixe, eh bien, il n'a pas de domicile.

Donc, on sait que ces personnes sans-abris sont plutôt dans les zones urbaines avec des vies nocturnes, donc, à fortiori, plutôt en Ville de Genève, parce que ce sont les lieux de refuge pour elles.

Mais on pourrait avoir d'autres communes qui sont concernées, mais ce sont souvent, beaucoup plus souvent, des communes urbaines effectivement avec une certaine vie nocturne, par exemple Carouge.

Onex, on est une commune calme la nuit, donc, c'est vrai que l'on est moins attractif pour les sans-abris que d'autres communes urbaines, qui peuvent avoir une vie nocturne un peu plus dense que la nôtre.

Ceci étant dit, il y a un partenariat qui est arrivé et pour premier pas, l'idée a été de dire la Ville de Genève ne doit pas assumer seule cette prestation, il en va de la dignité humaine.

Les communes mettent collectivement un million. Le canton met collectivement, enfin tout seul, mais voilà, un million.

Et on travaille ensemble à l'élaboration d'un projet de loi pour voir comment on se répartit la responsabilité d'héberger les gens qui sont sans domicile fixe et qui n'ont plus de logement, voire même pas de logement collectif.

Donc, c'est exactement ce vote-là qui est soumis à votre approbation, enfin à votre non-opposition plus exactement, et qui a été décidé par l'Association des communes genevoises.

Et donc, en termes budgétaires, parce que je sens que la question va arriver, donc je conclus là-dessus. Il n'y aura pas d'impact sur le budget 2021 de la Ville d'Onex je le précise à dessein, puisque ça sera pris sur le Fonds Intercommunal qu'Onex alimente par ailleurs, mais pas seule, avec toutes les autres communes, que la Ville de Genève alimente également.

Donc, vous voyez bien que même si c'est la Ville de Genève qui est récipiendaire de cet argent et bien, quelque part, elle a quand même contribué au fonds qui le fournit cet argent, et il n'y aura pas de conséquences sur 2021.

Maintenant, je vais être très honnête avec vous. Les discussions avec le canton se passent assez bien, il va y avoir très probablement un projet de loi qui va être déposé.

Ce projet de loi va prévoir une répartition des tâches autour de l'accueil des sans-abris entre le canton et les communes. Le canton fera un certain nombre de prestations, les communes en feront d'autres.

Et, à l'issue de cela, c'est un processus qui va prendre une année ou deux, à l'issue de cela, cette répartition des tâches, il y aura un partage de la facture Ville de Genève que chaque commune devra prendre selon des règles qui restent encore à définir.

Donc, pour 2021 aucun impact budgétaire, c'est pris sur les deniers collectifs de toutes les communes, c'est pour cela que la décision passe à l'ordre du jour.

Et pour 2000 peut-être 22, peut-être 23, il y aura effectivement une loi cantonale qui va rentrer en vigueur, qui va fixer les responsabilités des uns et des autres, et qui va entériner une proposition de répartition de ces tâches entre les communes.

Et la Ville d'Onex, évidemment, devra faire sa part, comme toutes les communes, sur les tâches communales, et ne pourra pas faire comme toutes les communes font depuis 18 ans, c'est-à-dire laisser la Ville de Genève gérer cette problématique et ne pas s'en préoccuper.

J'espère avoir répondu à vos interrogations, Monsieur le Président.

18) Propositions individuelles et questions

Le Président (MCG) : Nous allons prendre toutes les questions et les propositions, puis le Conseil administratif y répondra. Est-ce que quelqu'un demande la parole ?

M. LAPALUD (S) :

Merci, Monsieur le Président. J'ai un petit et un gros point à soulever.

Le petit c'est juste la grille en bas du parc de la Mairie qui était bouchée hier, il y avait une inondation, etc., si on peut juste y jeter un petit coup d'œil, vu la pluie qu'il y a eu, ce serait gentil. La grille en bas du parc de la Mairie, celle qui arrive sur le passage piéton, ça débordait sur la route au niveau, etc., c'est l'endroit. Juste jeter un petit coup d'œil, je n'ai pas eu envie d'envoyer un mail, je vous le dis ce soir, comme c'était hier, ça ira très bien.

Où je suis mécontent, c'est sur la route du Bois-de-la-Chapelle, vers Lancy, où il y a les nouveaux travaux.

Du jour au lendemain, on a eu des berlinois qui sont arrivés en plein milieu de la piste cyclable. En période de neige c'est très dangereux.

Hier, il y avait la Police municipale, parce qu'ils ont décidé de changer le sens de la rue. En fait, on peut faire demi-tour, elle est bloquée, etc., je pense tout ça c'est pour les travaux, je ne sais pas qui gère ça, mais je trouve ça très dangereux.

Une des questions c'est qui sera responsable en cas de chute, parce que quand vous avez un manteau neigeux et puis que vous arrivez à vélo sur la moitié d'un berlinois, et bien vous tombez ! C'est... Qui va être responsable de cela ?

Ces travaux de dernier moment qui sont faits, on doit amener la Police municipale, les vélos, ils n'ont plus le droit d'aller tout droit, et puis tout d'un coup on ne sait pas pourquoi, tout d'un coup il y a un trou sur la route, tout d'un coup il y a des choses, c'est un peu le folklore tous les jours.

Donc, c'est assez intéressant et je demande, j'aimerais savoir à cause de qui on a le droit à ça.

Donc, je me suis quand même un peu renseigné, et puis normalement c'est le maître d'œuvre des travaux qui doit faire toutes les réparations, toutes les choses, mais bon, j'aimerais bien qu'on lui tire beaucoup les oreilles.

En plus, sachant plus ou moins qui c'est, je pense qu'il a le mérite de se les faire tirer d'au moins trois fois.

Donc, je viens juste dire comme quoi je pense que je ne suis pas le seul à être mécontent.

En plus, il y a des énormes camions qui ont été utilisés pour déblayer tout ça avec des plaques frontalières, et tout, laissons travailler les Genevois et tout, donc, je suis un peu déçu pour tout ça, pour tous ces travaux.

Et je pense que comme cela a lieu sur Lancy, et bien qu'à Onex, on n'a pas beaucoup de choses à dire et tout, mais il y a une grande partie des nuisances qui finissent chez nous !

Donc, voilà mon coup de gueule ! Merci.

Mme MASÉ (UDC) :

Merci, Monsieur le Président. J'ai une question pour

Mesdames du Conseil administratif.

À la fin de la semaine dernière, en pleine nuit, sauf erreur la nuit de vendredi à samedi plus ou moins, on a entendu deux détonations épouvantables.

Moi je croyais que le toit de mon immeuble s'était effondré, ce n'était pas le cas.

Mais il paraît qu'on les a entendues jusqu'à Meyrin. Il semble qu'elles proviennent de la place du 150^{ème} et qu'une enquête est en cours.

Est-ce que vous pouvez nous en dire quelque chose maintenant ou une autre fois, s'il vous plait. Merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Je n'ai pas spécialement de question, mais je tiens à tous vous remercier pour votre accueil et je suis heureux de résider dans cet hémicycle, et j'ai hâte de pouvoir travailler et discuter avec vous tous, notamment en commission. Merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Je voulais remercier le Conseil administratif pour le rapport d'activité que l'on a trouvé sur nos tables.

J'ai vu qu'il y avait une partie qui traite la situation du Covid jusqu'au mois de mai.

J'avais déjà posé la question au mois de juin, de savoir si on pourrait avoir un bilan et puis de voir un peu sur la durée les impacts que cela a eu sur l'organisation de la commune, du personnel, des résidents, etc.

Et je réitère ma question, parce que maintenant cela va faire bientôt une année que l'on vit cette situation malheureuse, avec des impacts énormes sur tout le monde.

On est par exemple maintenant de nouveau dans l'obligation pratiquement de faire du télétravail dans beaucoup d'entreprises, ce sont toujours des mesures qui sont prises. Je ne sais pas du tout ce qu'il se passe au niveau de la commune, si le personnel est aussi dans des mesures de télétravail maximum et ce qui est possible. Ce que j'ai vu dans le rapport, c'est qu'il y a seulement environ 80 postes qui ont été équipés, alors qu'il y a 200 personnes qui travaillent sur la commune, et à peu près 190 postes informatiques.

Donc, toutes ces questions-là je pense qu'elles méritent, ce n'est pas urgent, mais que le Conseil administratif nous fasse une séance d'information à un moment ou à un autre assez exhaustive sur tous ces aspects et sur les conséquences que cela aura à long terme, autant sur les Onésiens que sur le personnel de la commune. Merci.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci, Monsieur le Président. En fait, moi j'avais une question pour les personnes qui sont justement sans domicile fixe, qui le sont depuis ces deux dernières années surtout cet hiver, j'en ai vu pas mal qui ont squatté carrément mon parking.

Et donc, à part lui donner quelque chose de chaud pour le réchauffer, etc., je ne savais pas où l'aiguiller pour pouvoir l'aider.

Donc, j'aimerais savoir éventuellement qu'est-ce que je dois faire quand je me trouve dans cette situation ? Merci.

Mme DELÉVAUX (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Je pose une question transmise par Cora BEAUSOLEIL qui n'a pas pu être là ce soir et qui voulait savoir quel est le taux d'occupation des parkings publics et des places bleues et blanches sur le territoire de la commune. Merci beaucoup.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. J'ai dit prims, parce que je n'ai qu'une question, donc, voilà.

Alors je répondrai à Monsieur LAPALUD. Oui alors les travaux en effet. Au début, ça a commencé à nous prendre pas mal de temps, parce qu'il a fallu se coordonner avec Lancy, vu qu'Onex est aussi impactée.

Donc, on a mis une coordination en place, on a passé quelques heures sur ce chantier. Mais en effet, c'est Lancy et on essaie de gérer cela au mieux.

Maintenant, si vous vous voyez des choses vraiment catastrophiques, vous nous envoyez un message et puis on essaie d'y remédier, vu qu'on a de très bons rapports avec Lancy.

Par contre, si vous pouvez juste me répéter le premier point par rapport à.... vous avez dit ?

M. LAPALUD (S) : C'est juste la grille sur le bas du parc de la Mairie. Quand on vient de Belle-Cour et puis qu'on monte, il y a une grille et cette grille ramasse un peu tout ce qui tombe du parc et elle débordait le soir, c'était inondé, juste voir ce qu'il s'est passé. C'est vraiment le plus bas possible sur la route. Je pense que s'il y a de nouveau des fortes pluies prochainement... C'est récurrent.

Mme la Maire : Ah d'accord, oui, oui, c'est en bas du parc de la Mairie ? Ok, oui, très bien. Merci Monsieur le Président. Voilà.

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. Donc je crois qu'à peu près toutes les autres questions, elles sont dans mon dicastère directement ou indirectement.

Alors, dans le désordre, parce que je suis désolée si je n'ai pas pris exactement dans l'ordre de vos questions.

Madame MASÉ, le bruit vendredi soir.

Donc, selon toute vraisemblance, mais je le dis sans aucune information officielle de la Police cantonale qui a traité cette affaire, parce que c'était en dehors des heures d'action de la Police municipale, c'est un pétard mis dans une poubelle.

Je ne crois pas directement sur la place du 150^{ème} mais sur la promenade Bois-de-la-Chapelle, mais ça je ne suis pas certaine.

Et c'est ça, les premières explosions qui ont été entendues étaient des pétards en l'air et la dernière, je crois, qui était plus forte c'est que le pétard était dans la poubelle.

Et bien évidemment le contenant a explosé, enfin a explosé, il y a eu un effet de résonance et puis un effet de bruit contre le contenant qui a amplifié le bruit.

Encore une fois sous toute confirmation de la Police cantonale qui est intervenue sur le moment, qui a reçu les appels et qui officiellement ne nous a fait aucun retour formel.

Donc, je ne dis pas qu'il n'y a pas eu d'échanges comme ça, mais on n'a pas eu une information officielle de la Police cantonale.

On n'a pas plus d'information que ce qui est sorti dans la presse. C'est plutôt notre constat de terrain et l'expérience de nos agents qui nous conduisent à nous dire que c'était ces pétards dans les poubelles.

C'est un phénomène que certains quartiers connaissent beaucoup plus et beaucoup plus fréquemment que nous, notamment Lancy-Palettes. Pour ne rien vous cacher, comme vous le savez on fait des patrouilles avec les agents de Lancy, c'est ce qui nous permet de dire que c'était ça. C'est leur expérience qu'ils ont partagée avec nous.

Donc, je n'ai rien de plus à vous dire qu'à mon avis ce que vous saviez déjà ou ce que j'ai pu un tout petit peu poser en hypothèse.

Au niveau des sans-abris, Madame SCHMIDT, je crois que j'ai répondu au point avant.

En fait, il y a des dispositifs d'accueil pour les sans-abris essentiellement en Ville de Genève. L'hiver passé il y a eu quelques dispositifs spécifiques qui ont été mis en place en lien avec le Covid, notamment euh, toujours en Ville de Genève, mais aux Vernets.

Cette année, je crois qu'il y a encore les Vernets pour le moment pour une partie, mais c'est de nouveau le dispositif Ville de Genève qui a pris le relais.

Il y a quelques communes qui ont des dispositifs de ce type, mais pas avec un accueil universel comme ça, notamment Plan-les-Ouates qui a des villages SDF gérés par Carrefour-Rue sauf erreur, et Lancy qui a un foyer qui s'appelle... qui est géré par La Virgule, qui est au carrefour du Grand-Lancy, vous ne pouvez pas le louper.

Mais les dispositifs vraiment sans admission longue durée et comme ça, c'est la Ville de Genève. Les gens peuvent tous les soirs se rendre auprès des lieux d'accueil des sans-abris pendant la période hivernale et recevoir un lit, un repas chaud et des mesures d'hygiène.

Pour ce qui est du rapport Covid de Monsieur SUCHET. Alors, deux choses : la première c'est qu'effectivement le rapport d'activité il va jusqu'en mai, parce que le rapport d'activité suit les années de législatures, donc c'est toujours de juin à juin, enfin de juin à mai, quoi.

Donc, évidemment ce n'est pas dans ce rapport d'activité que vous aurez des informations postérieures à cette date, ça sera peut-être dans le prochain.

Je ne vous cache pas qu'aujourd'hui, moi je ne me sens pas du tout prête à faire un bilan. Pourquoi, parce qu'on est encore en plein dedans !

Je ne vais pas parler pour ma collègue Anne KLEINER, mais rien qu'au niveau de la culture, je veux dire, on est en plein dedans, quoi, donc euh... et on en discutait avec son chef de service, les planifications elles sont déjà en train de se reporter sur la saison prochaine, hein. Parce que sur cette saison, là il reste quatre mois, puisqu'on est en

rythme scolaire, et là on voit bien qu'on a quasiment aucune possibilité ou certitude de pouvoir faire quoi que ce soit sur ça.

Idem pour les mesures qui peuvent être prises pour les commerçants en difficulté, vous l'avez vu. Il y a des mesures qui ont été prises ce printemps, elles ont cessé pour l'été, elles sont remontées en automne, elles sont reparties maintenant en hiver, il y a des nouvelles mesures qui se mettent en place, je veux dire, on est en plein dedans !

Au niveau même des prestations senior, et bien on a essayé de faire des palliatifs sur des choses que l'on ne pouvait plus faire, et puis il y a des choses que l'on peut refaire, on a pu faire deux semaines de tourisme pédestre et puis après on a dû refermer.

Enfin, je veux dire, moi j'entends tout à fait ça, mais moi je ne me sens pas aujourd'hui de faire un bilan de la crise, parce qu'on est encore en situation complètement mouvante.

Par contre, bien volontiers, ce que l'on peut faire c'est une rétrospective de l'année 2020 au moment des comptes.

Ça ne sera de nouveau pas fini, mais enfin ça sera un moment où on peut faire un peu de bilan mais sur une temporalité, en lien avec les comptes 2020 que l'on va vous présenter au mois d'avril pour passage en commission, puis vote au mois de mai.

Donc, ça, ça sera peut-être le moment d'une forme de réponse à votre attente, et puis évidemment le rapport d'activité de cette année 2020-21 qui lui ne sera disponible qu'en décembre 22, donc euh, non en décembre 21, ou en janvier 22, suivant le timing, donc dans une année pile, et qui lui aura peut-être un certain moment de recul.

Donc, je crois que la situation que nous vivons aujourd'hui elle exige d'être agile, y compris sur les bilans, dans le sens où c'est très difficile de se dire, eh bien voilà on a fait, on a vécu quelque chose de particulier, maintenant c'est fini, on peut en tirer le bilan.

Moi, je ne me sens pas du tout dans cette perspective de le faire, parce que justement, je vous le dis, ce n'est pas fini. Mais il y aura quand même des moments de rapports et de documentation à l'occasion finalement des rythmes d'activités du Conseil municipal. Et c'est malheureusement la seule réponse que je me sens à même de vous donner aujourd'hui et je ne vois pas très bien ce que l'on pourrait faire d'autre, parce que comment tirer un recul, comment avoir un recul dans une situation qui est encore finalement extrêmement mouvante aujourd'hui.

Taux d'occupation des parkings. Alors deux choses différentes, sur les parkings privés communaux à barrières, finalement qui sont gérés par le Service de la sécurité municipale, extrêmement simple, en fait on a quasiment le taux d'occupation à la minute près.

Alors, je ne peux évidemment pas vous le donner comme ça, mais sur simple, peut-être, question écrite ou motion ou demande en commission, ça fait valser les services, mais il n'y a pas de problème, ce sont des données que l'on a et que l'on peut sortir, ça demande un peu de travail pour le faire, mais on les a.

Sur le domaine public, c'est toute une autre histoire ! Parce qu'aujourd'hui nous n'avons aucun moyen de connaître le taux d'occupation réel sur le domaine public, sauf à celui que les contrôleurs du stationnement font en faisant le parking, mais cela ne va jamais être documenté comme un taux d'occupation dans un parking à barrières.

Ça va être : ouais dans tel quartier il y a un peu de place entre telle heure et telle heure, ou dans tel autre il n'y a jamais de place, quelle que soit l'heure à laquelle on passe. Ça va rester approximatif parce qu'on n'a pas les moyens de donner une chiffrée vraiment référencée, scientifique j'ai envie de dire.

Donc, encore une fois, pourquoi ne pas demander ce rapport-là. Maintenant, il faudrait voir quel est le but poursuivi par la question, qui est légitime en soi, hein, moi je n'ai pas de problème, je trouve cela assez intéressant.

Mais, il faudrait voir exactement quelle est la donnée dont vous avez besoin, finalement pour savoir sur quel angle on les fait travailler.

Est-ce que c'est à l'échelle du quartier, est-ce que ce sont des histoires de nuit de jour, enfin voilà, ce n'est pas exactement la même approche.

La grande inconnue et ça on a quelques réponses, mais c'est beaucoup moins référencé, c'est tout ce qui est parkings privés pas communaux. Donc, ce sont les parkings privés des privés !

Et là, depuis que la Fondation des parkings exige une attestation du propriétaire de l'immeuble pour dire : je n'ai pas de place dans l'immeuble, donc je peux prétendre un macaron, c'est un peu mieux suivi.

Mais pendant des années, à part demander gentiment à chaque propriétaire, donc à chaque régie : est-ce qu'il y a des places de libre dans votre immeuble et si oui combien ? Et bien on n'a pas vraiment de moyens d'avoir ces données-là.

Alors maintenant, avec le fait que la Fondation des parkings ne délivre plus de macaron sans ce type d'attestation, ça nous donne quand même une donnée. Ça veut dire qu'un locataire X, il ne peut pas avoir son macaron renouvelé s'il y a de la place de libre dans son immeuble.

Mais encore une fois, nous on n'a pas cette donnée. Mais la Fondation des parkings, du coup, pourrait dire on a refusé de délivrer des macarons parce qu'on n'avait pas les attestations sur ces immeubles-là. De nouveau, c'est un petit indice.

Ou à l'inverse, de dire tous ces locataires-là ont obtenu l'attestation de leur régisseur. Donc, sur les adresses XYZ il n'y a pas de place.

Voilà, c'est un petit peu les réponses que je peux donner.

Très précis sur ce que l'on gère nous, parce qu'en plus il y a une barrière, elle monte elle descend, donc, et puis on sait exactement combien il y a de places dedans. Donc, là-dessus on est tout bon.

Plus approximatif mais par nos employés, pour ce qui est du domaine public communal.

Et très approximatif par des moyens détournés, pour ce qui est du domaine privé de la commune.

A voir finalement ce que l'on veut essayer de réfléchir là autour pour affiner ces chiffres, mais je me tiens volontiers à disposition sur cette question.

Finalement, j'ai une dernière réponse qui n'est pas une réponse de ce mois, mais du mois précédent, enfin de la séance précédente, donc deux mois précédents, qui était une interrogation sur un distributeur de pizzas lié au Socar ou bien à Esso, je ne me rappelle plus, enfin bref, à la station-service.

Donc, suite à cette question, j'ai demandé à mes services de vérifier. Donc, c'est effectivement bien sur domaine privé. Ils ont effectivement bien l'autorisation du propriétaire donc de la station-service, je ne me rappelle de nouveau plus laquelle c'est, je suis désolée, mais... c'est Socar !

Donc, c'est Socar qui a autorisé ça auprès d'un prestataire. Le prestataire loue, enfin paie une redevance à Socar, je ne sais pas ce qu'elle est, ce n'est pas, voilà.

Nous n'avons pas eu l'occasion de donner une autorisation parce que ce n'est pas dans la procédure puisque c'est sur terrain privé. Ils ont une autorisation, semble-t-il, de l'Office du commerce pour pratiquer cette activité.

Donc, finalement, le constat auquel on est arrivé avec les services de la Police municipale c'est que, oui tout est en ordre, oui c'est regrettable, et on va faire une lettre de ronchonnage, parce que l'on ne peut rien faire d'autre.

Donc, nous sommes en train de préparer notre lettre de ronchonnage comme j'appelle ça, qui est donc une lettre pour dire qu'on ne trouve pas très élégant de la part de Socar de faire de l'argent, parce que c'est ça l'enjeu, de manière aussi concurrentielle vis-à-vis de restaurateurs qui, juste à côté, essaient de survivre en faisant de la vente à l'emporter et se retrouvent mis en concurrence par des appareils électroniques qui vendent de la malbouffe, en gros, si je résume.

Mais voilà, on ne peut pas faire autre chose que de rappeler à la responsabilité individuelle des différents partenaires pour, si possible, essayer d'éviter la malbouffe en concurrence avec des restaurateurs en difficulté, quoi.

Donc, voilà c'est tout pour mes questions, Monsieur le Président.

Le Président (MCG) : Merci. Conformément à notre règlement, je passe la parole au public habitant Onex, qui souhaiterait poser des questions au Conseil administratif. C'est le cas ?

Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée, je lève la séance. Un grand merci pour votre patience et je vous souhaite une bonne soirée et une bonne nuit.

La séance est levée à 22 heures 48.

Le Secrétaire :

Matthieu ISCHER

Le Président :

Cédric AMBORD